

REPUBLIQUE TUNISIEENE

*Ministère de l'Équipement et de l'Habitat*  
**Unité de Gestion du Budget par Objectifs**



# Rapport Annuel de Performance de l'Année 2021

« RAP 2021 »

**NOVEMBRE 2022**

# TABLE DES MATIERES

## **CHAPITRE PREMIER : Présentation générale**

- Résultats de Performance de l' année 2021
- Exécution du budget de la mission pour l'année 2021

## **CHAPITRE DEUXIEME : Exécution des programmes de la Mission pour l' année**

### **PROGRAMME 1 : Infrastructure Routière**

- Résultats de Performance de l' année 2021
- Exécution du budget de la mission pour l'année 2021

### **PROGRAMME 2 : Protection des zones urbaines, du Littoral et Maîtrise d' Ouvrages**

- Résultats de Performance de l' année 2021
- Exécution du budget de la mission pour l'année 2021

### **PROGRAMME 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat**

- Résultats de Performance de l' année 2021
- Exécution du budget de la mission pour l'année 2021

### **PROGRAMME 9 : Pilotage et Appui**

- Résultats de Performance de l' année 2021
- Exécution du budget de la mission pour l'année 2021

# Chapitre 1

## Présentation Générale

---

### 1- Résultat des principales réalisations stratégiques de la Mission en 2021

La stratégie de la Mission Equipement et l'Habitat consiste à appliquer la politique de l'Etat dans les domaines de l'infrastructure, de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de la protection des zones urbaines contre les inondations, et ce dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens, de renforcer les déterminants de l'économie nationale et de créer les perspectives d'emploi.

Les axes stratégiques de la Mission sont principalement : l'infrastructure routière, la protection des zones urbaines contre les inondations et le littoral contre l'érosion maritime, la maîtrise de la répartition démographique et des activités économiques sur tout le territoire ainsi que de fournir un logement adéquat à toutes les classes sociales.

Cette stratégie se concrétise sur le niveau international par l'engagement de la Mission avec les organisations internationales à travers l'adhésion dans plusieurs programmes tels que le Programme des Nations Unies : UN-Habitat qui vise la construction de villes urbaines durables à très haute efficacité ; le projet de la Route Transsaharienne pour une meilleure intégration magrébine et africaine pour la Tunisie en tant que membre permanent dans le comité de pilotage de ce projet qui consiste à construire un réseau routier de 9022km de long articulé autour de l'axe Alger-Lagos (Sud-Ouest du Nigéria) qui traverse en outre Le Mali, Le Niger, La Tunisie et Le Tchad. La Mission est membre, également, au centre arabe de protection contre les dangers sismiques et autres catastrophes naturelles qui se focalise sur la recherche scientifique appliquée à travers le diagnostic et l'identification des zones sujettes aux risques sismiques, inondations et glissement de terrains et autres dangers naturels et de proposer des solutions techniques pour limiter ces dangers. La Mission Equipement et Habitat est également membre dans le projet de l'économie bleue qui consiste à renforcer le

partenariat entre les pays du bassin méditerranéen dans le domaine de l'économie bleue durable à travers des projets de construction de structures flottantes , d'îles artificielles ainsi que l'exploration pétrolière gazière et métallique, la sécurité et le contrôle maritime, le tourisme, la logistique, le commerce...

La vision stratégique de la Mission est mise au point à travers l'exécution des plans de développement quinquennaux et la définition des priorités qui consiste à :

-continuer à développer une infrastructure routière et des ponts moderne et sécurisée et conformes aux normes internationales et connecter toutes les régions du pays pour assurer la viabilité du trafic et la sécurité des usagers. A cet effet, 1323 km d'autoroutes sont programmés à l'horizon 2030 dont 659km achevés en décembre 2021 et 72 km en cours d'exécution avec un taux d'avancement de 93,9%. Egalement, 2000km de routes express sont programmés dont 540km en dehors des zones urbaines.

-limiter les dangers d'inondations sur tout le territoire : à cet effet, une étude stratégique a été lancée en 2021 dans le cadre du « Projet National de Protection contre les inondations » qui s'étale jusqu' à 2050, ainsi que l'actualisation des études techniques au niveau des villes qui connaissent une extension urbaine importante.

-protéger le littoral contre l'érosion et l'aménagement ,la restauration et la protection des ports ainsi que la délimitation et redélimitation du domaine public maritime en plus de la maîtrise d'ouvrages délégués à travers des constructions durables, énergétiquement économiques et la réalisation d'études architecturales genrées.

-maîtriser la répartition démographique et les activités économiques sur tout le territoire national, dans le but de réaliser un développement durable, équitable et équilibré et global entre les régions du pays et instaurer une planification urbaine durable des villes et collectivités rurales et promouvoir un l'habitat social abordable avec la garantie de l'égalité des chances.

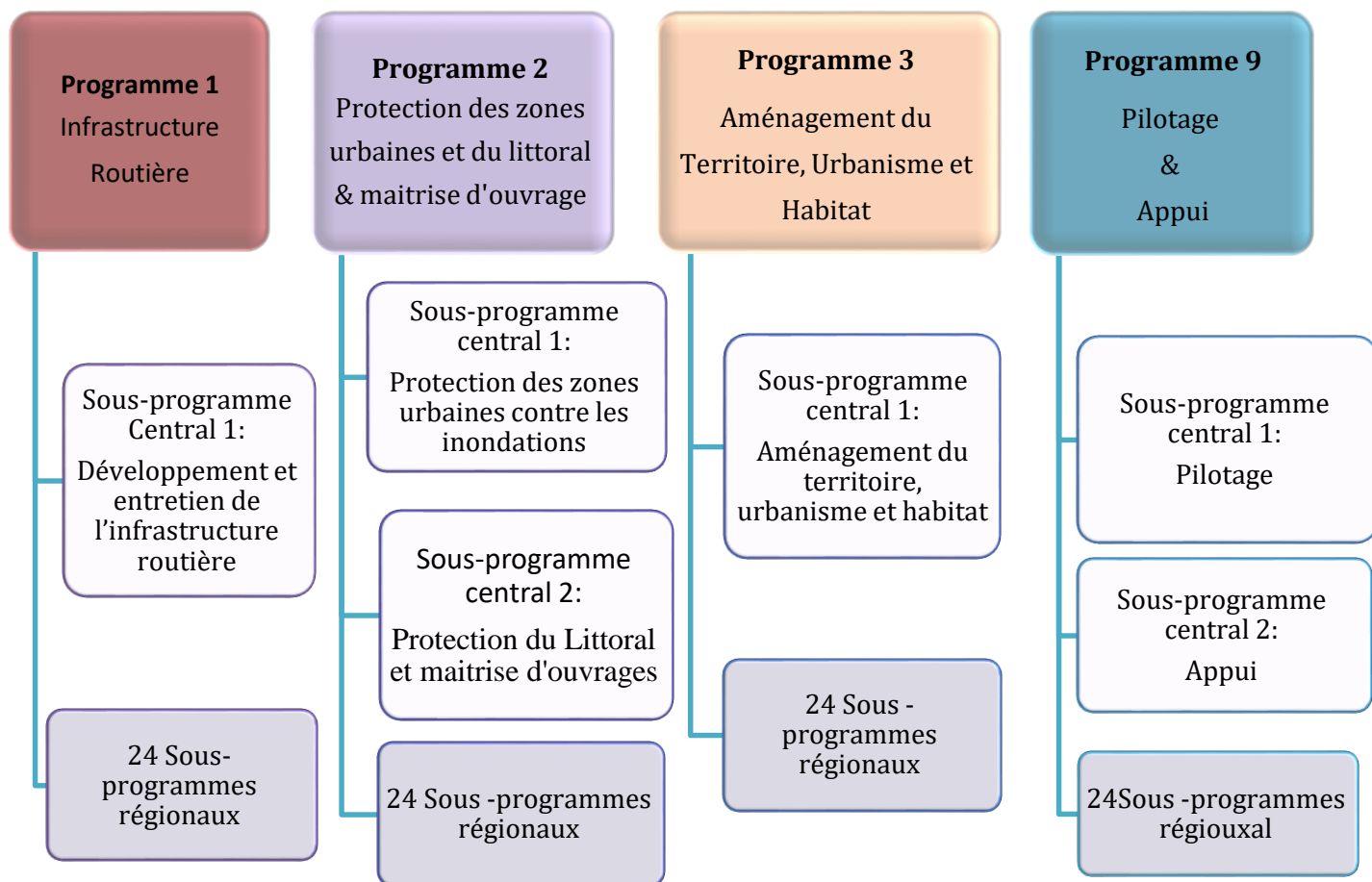
A cet égard, 41 000 logements et lots sociaux sont programmés à l' horizon 2025 dont 12 727 finalisés en 2021 avec un taux d'avancement de 31%.

Quand aux priorités de la Mission pour réaliser l' égalité des chances, consistent en l' élaboration d'un cadre de performance en 2021 avec des objectifs et indicateurs genrés à travers des projets de désenclavement des zones intérieures par la construction d'un réseau de pistes rurales pour permettre aux habitants l'accessibilité aux services publics de la santé et de l'éducation ce qui permettrait de réduire le taux de l' abandon scolaire et d' améliorer les indicateurs de santé et des services de santé dans ces régions et assurer leur intégration économique surtout que ces zones sont riches en ressources naturelles.

A cet effet, les travaux de réalisations de 464 km de pistes rurale sont été lancés pendant le dernier trimestre de 2021 dans le but d'améliorer la valeur de l'indicateur genré du programme 1 « Taux des dépenses d'investissement du programme 1 allouée aux femmes rurales ».

La Mission travaille , en outre, sur le développement des textes juridiques et législatifs au profit des Femmes pour leur permettre de bénéficier des différents programmes de Logement également aux Hommes , et sur la gestion des ressources humaines et la vie professionnelles des femmes fonctionnaires à travers leurs nomination dans des postes de décision et Hautes Fonctions.

La Mission Equipement et Habitat comprend trois programmes opérationnels et un programme de Pilotage et Appui répartis comme suit :



## 2. Résultat d'Exécution du budget de la mission

**Tableau 1 :**  
**Exécution du budget de la mission en 2021 par rapport aux prévisions**  
**Répartition selon la nature des dépenses**

Nature des dépenses		Prévisions 2021	Réalizations 2021 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		L.F.C 2021(1)		Montant (2-1)	Taux de Réalisation (2/1)
Rémunération	Crédits d'Engagement	114900	109903	-4997	95,65%
	Crédits de Paiement	114900	109753	-5147	95,52%
Fonctionnement	Crédits d'Engagement	56950	58901	1951	103,43%
	Crédits de Paiement	56950	58525	1575	102,77%
Interventions Publiques	Crédits d'Engagement	155120	158904	3784	102,44%
	Crédits de Paiement	155120	158904	3784	102,44%
Investissement	Crédits d'Engagement	917720	1512479	594759	164,81%
	Crédits de Paiement	1135830	948545	-187285	83,5%
Opérations Financières	Crédits d'Engagement	172200	172200	0	100%
	Crédits de Paiement	172200	172200	0	100%
Total	Crédits d'Engagement	<b>1416890</b>	<b>2012386</b>	<b>595496</b>	<b>142,03%</b>
	Crédits de Paiement	<b>1635000</b>	<b>1447927</b>	<b>-187073</b>	<b>88,56%</b>

\* Sans prise en compte des ressources propres des Entreprises.

**Tableau 2 :**  
**Exécution du budget de la mission en 2021 par rapport aux prévisions**  
**Répartition par programmes**

Nature des dépenses		Prévisions 2021	Réalizations 2021 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
		L.F.C 2021 (1)		Montant (2-1)	Taux de Réalisation (2/1)
Programme 1	Crédits d'Engagement	1047680	1685652	637972	160,89%
	Crédits de Paiement	1247800	1088203	-159597	87,21%
Programme 2	Crédits d'Engagement	172700	166568	-6132	96,45%
	Crédits de Paiement	149290	133381	-15909	89,34%
Programme 3	Crédits d'Engagement	149050	116920	-32130	78,44%
	Crédits de Paiement	192530	190154	-2376	98,77%
Programme 9	Crédits d'Engagement	47460	43246	-4214	91,12%
	Crédits de Paiement	45380	36188	-9192	79,74%
Total	Crédits d'Engagement	<b>1416890</b>	<b>2012386</b>	<b>595496</b>	<b>142,03%</b>
	Crédits de Paiement	<b>1635000</b>	<b>1447927</b>	<b>-187073</b>	<b>88,56%</b>

\* Sans prise en compte des ressources propres des Entreprises.

**Concernant le programme 1** « Infrastructure routière » Les crédits de paiement étaient de 1 347 800 MD selon la LF 2021 et de 1 247 800 MDT selon la LFC 2021, la rémunération s'élevait à 50 400 MD avec un taux de réalisation de 101%.

Le fonctionnement était de 46 400 MD avec un taux de réalisation de 106%, ceci s'explique par le transfert des crédits d'autres programmes au profit du programme 1 pour l'activité exploitation et entretien des routes classées et l'activité d'appui

Les crédits d'investissements étaient de 1 081 000 MD selon la L.F 2021 et sont devenus 829 000MD selon la L.F.C 2021 (dont 249 000 MD paiement extérieur) avec un taux de réalisation de 80% à cause du retard dans l'exécution des projets d'entretien périodique des routes classées et des pistes rurales.



Concernant le taux de réalisation des crédits d'engagement, il a dépassé 200% malgré le non-engagement des grands projets tels que l'Autoroute (Tunis-Jelma) et la bretelle de la ville de Bizerte.

Des crédits de 170 000DT ont été alloués au titre des opérations financières au profit de la Société Tunisie –Autoroutes (STA) avec un taux de réalisation de 100% par rapport à la L.F.C 2021.

La performance du programme est considérée importante en 2021 vu les valeurs de ses indicateurs stratégiques tel que « Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur », puisqu'on a finalisé la construction de 259km de l' autoroute Gabes-Ras Jedir du total des 331 km restant, c.-à-d. avec un taux de réalisation de 93,9% . d'autre part, le déblocage de 100 MD en date du 31 Décembre 2021 de la part des services compétents du Ministère des Finances, a empêché la Mission d'honorer ses engagements avec ses fournisseurs ce qui a impacté négativement l'avancement de certains travaux.

**Concernant le programme 2** "Protection des Zones Urbaines, du Littoral et Maitrise d'ouvrages", son budget inscrit dans la LFC 2021 était de 149 290MD avec une hausse de 12 000 MD par rapport à la L.F 2021 qui ont été imputés sur les crédits d'investissement pour finaliser les travaux relatifs au Sommet de la Francophonie . Un taux de réalisation de 96% concernant les crédits de rémunération et de 105% concernant les crédits de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 128 500 MDT, soit 88% des prévisions de 2021.

La performance du programme 2 est estimée à travers les valeurs de ses indicateurs stratégiques les plus importants tel qu « taux cumulé de protection du Littoral » avec une réalisation insuffisante à cause de la baisse des crédits d'investissement consacrés au 2ème sous-programme « Protection du Littoral et Maitrise d'Ouvrages » avec un taux de réalisation de 81% par rapport aux crédits d'engagement qui ont atteint un taux de réalisation de 95,62%.

**Concernant le programme 3** "Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat", son budget inscrit dans la L.F.C 2021 était de 192 530 MD avec une baisse par rapport à la L.F 2021 (204 530MD) , puisque des crédits inscrits d'une valeur de 12 000 MD ont été transférés au programme 2 « Protection des Zones Urbaines, du Littoral et Maitrise d'ouvrages » pour l'exécution de travaux relatifs au Sommet de la Francophonie.

les crédits d'engagement réalisés étaient de 116 920 MD, avec un taux de 78% tandis que les crédits de paiement étaient de 19 154 MD avec un taux de 99% répartis comme suit :

-un taux de réalisation de 96% pour les crédits de rémunération, de 94% pour les crédits de Fonctionnement et de 1448% pour les crédits d'interventions publiques suite à l'ouverture de crédits au titre des dépenses imprévues d'une valeur de 5 000DT pour le programme du 1<sup>er</sup> Logement.

-un taux de réalisation de 96% pour les crédits d'investissement qui ont atteint une valeur de 166 639 MD.

La performance du programme 3 est considérée importante en 2021 en tenant en compte les valeurs de ses indicateurs stratégiques. Il est à noter que l'indicateur « Nombre de logements sociaux et logements abordables réalisés et lots viabilisés » a atteint une valeur de 4327 par rapport à une de 5577 programmée en 2021 malgré la hausse des prix des logement et la diminution du pouvoir d'achat.

**Concernant le programme 9** « Pilotage et Appuis », les crédits de payement ont été estimé à 48 226 MD dont 43 468 MD dépensés en 2021 soit 90%, La rémunération représente 67% du total des crédits et cela revient à la nature même de l'activité du programme qui consiste à promouvoir les moyens humains et financiers de la Mission . De leur part, les crédits d'investissement représente un taux faible par rapport à la Mission avec une valeur de 1 135 830 en 2021.

Les principaux transferts par rapport à la répartition initiale du budget entre les programmes courant 2021 sont comme suit :

Sous-Programmes	Remarques
Sous-programme Central 1: Développement et entretien de l'infrastructure routière	baisse des dépenses d'investissement de 252MD selon la L.F.C et inscription de 152 MD aux dépenses d'interventions au profit de STA
<b>Total Programme 1: Infrastructure Routière</b>	
Sous-programme central 1: Protection des zones urbaines contre les inondations	Inscription de 12MD selon la L.F.C au profit du Sommet de la Francophonie
Sous-programme central 2: Protection du Littoral et maîtrise d'ouvrages	transfert de 2,745 MD de l' Unité de réalisation du programme spécifique du logement social au profit du Sommet de la francophonie
<b>Total Programme 2: Protection des zones urbaines et du littoral &amp; maîtrise d'ouvrage</b>	
Sous-programme central 1: Aménagement du territoire, urbanisme et habitat	augmentation des dépenses imprévues de 772 MD et des fonds spéciaux de 20 MD
	Baisse de 12 MD selon la L.F.C
	transfert des paiements extérieurs de l' Unité du programme spécifique du logement social au profit de la DGH
	Transfert de 494 MD et de 141MD de la DGAT et de la DU au profit de la DGH
<b>Total programme 3: Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat</b>	
Sous-programme central 1: Pilotage	Néant
Sous-programme central 2: Appui	
<b>Total programme 9: Pilotage et Appui</b>	

## **Chapitre 2**

# **Présentation des Programmes de la Mission**

# PROGRAMME 1 : INFRASTRUCTURE ROUTIERE

Responsable du Programme  
Mr Slah ZOUARI

Nommé le 07 Février 2020

## Résultats de performance du programme

La stratégie du programme 1 « infrastructure routière » consiste à adapter l'infrastructure routière aux exigences de la vie économique et sociale en assurant la fluidité du trafic et la sécurité des usagers en tenant compte des aspects esthétique et environnemental.

Le programme 1 comprend un seul sous-programme central et 24 sous-programmes régionaux :

- **Sous-programme 1 (central)** « Développement et entretien des infrastructures routières » qui assure la planification, la réalisation des études techniques et stratégiques, la réalisation des travaux d'infrastructure routière et des ponts, et le suivi d'avancement des projets avec les directions centrales appartenant à la direction générale des ponts et chaussées, les unités par objectifs pour la réalisation des projets financés et les directions régionales de l'équipement.

- Les 24 directions régionales de l'équipement et de l'habitat représentent **24 sous-programmes régionaux** qui assurent le suivi des activités du ministère au niveau régional y compris les projets d'infrastructures des routes, des pistes rurales et d'entretien.

La stratégie du programme 1 se base sur deux axes principaux :

**Le premier axe** est de développer le réseau des autoroutes, des routes et des pistes rurales dans tout le pays, permettant aux centres des gouvernorats d'être reliés aux services publics pour désenclaver les zones de l'intérieur et réduire la disparité entre les régions. **Le second axe** consiste à maintenir l'infrastructure existante de routes et de pistes rurales et sa fonctionnalité. La priorité est donnée au deuxième axe lors de l'allocation des crédits pour les nouveaux projets.

Les différentes unités opérationnelles qui contribuent à la réalisation de ces priorités, sont :

- La Direction générale des ponts et chaussées
- le Centre des essais et des techniques de la construction
- Les Directions régionales de l'Équipement et de l'Habitat

En tant qu'opérateur public, la Société Tunisie Autoroute (STA) contribue à l'activité 1 « développement des autoroutes », elle est responsable de la construction de l'autoroute Sfax-Gabes - Mednine - Ras Ejdair. Elle contribue donc à atteindre la valeur souhaitée du premier objectif du programme ainsi que l'indicateur 1.1.1.1.

Les réalisations les plus importantes du programme 1, qui ont été réalisées en 2021, sont les suivantes :

- La continuation des études stratégiques liées au domaine des infrastructures routières : jusqu'en décembre 2021, de nombreuses études ont atteint la troisième et dernière phase, notamment l'étude de la réhabilitation des bacs de Djerba, l'étude de la mise à niveau du secteur routier, l'étude du schéma directeur des carrières, et l'étude relié au Catalogue de dimensionnement de chaussée. L'étude développement d'un système d'information sur le réseau routier a atteint 80% d'avancement.
- Lancement de l'appel d'offre de l'autoroute A2 Tunis-Jelma les lots 1 à 4 financés par le Fonds arabe pour le développement économique et social en avril 2021. Par contre les

lots 5 à 8 financés par la Banque européenne d'investissement, le rapport de dépouillement a été envoyé à la banque pour approbation.

- La Haute Instance de la Commande Publique s'est prononcée sur l'approbation du rapport de dépouillement financier et technique des lots 1 (Liaison Sud) et 3 (Liaison Nord) pour la réalisation de la liaison permanente de la ville de Bizerte le 8 septembre 2021, tandis que l'appel d'offre du lot 2 (le pont principal) a été relancé pour la deuxième fois le 16 novembre 2021.

- Lancement de l'appel d'offres pour la construction de 12 ouvrages d'art (tranche 3) répartis sur 11 lots dans 10 gouvernorats le 28 mai 2021.

- Travaux d'aménagement de la 1<sup>e</sup> tranche 450 km (22 lots) de pistes rurales ont commencés le 6 septembre 2021 et l'appel d'offre pour l'aménagement des pistes rurales ; deuxième tranche 464 km (22 tranches) ; sera lancé le 11 janvier 2022.

### **Objectif stratégique 1-1-1 - Développement des routes et autoroutes à l'échelle nationale et maghrébine**

Il est important de développer le réseau routier autoroutier pour faire face au trafic croissant de marchandises et à la circulation des personnes entre les différentes régions du pays et avec les pays voisins. Par conséquent, deux indicateurs ont été adoptés, le premier concerne l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan autoroutier en vigueur, et le second concerne le taux de normalisation du réseau routier (largeur égale ou supérieure à 7 mètres).

Indicateur 1-1-1-1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur							
Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021 -1	Réalisation 2021 -2	Réalisation 2021 Par rapport prévision (1)/(2)	Valeur à atteindre	année
%	54	55	59	55.4	93,90%	64	2023

(\* Incline la valeur pour la troisième année du cadre de dépense à moyen terme incluse dans le projet annuel de performance 2021

Bien que l'autoroute section Mednine - Ras Ejdair sur une longueur de 92 km a été ouverte à l'exploitation en mars 2021, cet indicateur n'a pas enregistré la valeur souhaitée car les travaux de la partie reliant Gabes - Mednine d'une longueur de 84 km se poursuivent avec un taux de réalisation de 88% jusqu'à la fin de 2021.

Quant à l'autoroute Tunis-Jelma sur une longueur de 186 km, les travaux de libération de l'emprise se poursuivent, avec un taux d'avancement de 37% jusqu'à fin 2021. L'appel d'offres pour les travaux des lots Sbikha - Jelma a été lancé en octobre 2020, et l'appel d'offres pour les travaux des lots Tunis - Sbikha a été lancé en avril 2021.

Indicateur 1-1-1-2 Taux de normalisation du réseau routier							
Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021 -1	Réalisation 2021 -2	Réalisation 2021 Par rapport prévision (1)/(2)	Valeur à atteindre	année
%	68,1	68,5	68,8	68,7	99,91%	69,97	2023

(\* Incline la valeur pour la troisième année du cadre de dépense à moyen terme incluse dans le projet annuel de performance 2021

Nous notons que l'indice 1.1.1.2 a atteint la valeur souhaitée car de nombreux projets se sont terminés ou sont sur le point de s'achever tels que les travaux de liaison entre la GP 10 et la route X, l'aménagement des routes tranche 1 (344,6 km) financée par la Banque africaine de développement alors que la réalisation de la deuxième tranche (361,3 km) se poursuit bien que certains tronçons soient terminés.



Les travaux se poursuivent pour l'aménagement des routes classées d'une longueur de 195,8 km. Les travaux de réhabilitation de la route régionale 46 à Kairouan (PK59,5 - PK71,8) ont démarré, d'une longueur de 12,3 km, financés par le prêt de la Banque Africaine de Développement (PMIR). Les travaux d'aménagement de la route nationale 16 (2\*2 voies) d'une longueur de 21,3 km à Gabès et les travaux d'aménagement de la route régionale 118 dans la région de Médenine sont terminés.

Les travaux de comblement des lacunes se poursuivent sur 200 km de routes (lots 2, 6, 5 et 8) et les travaux sont terminés pour le comblement lacunes de la route nationale 19 à Tataouine sur une longueur de 20 km, et le comblement de lacunes de la route locale 958 à Gabès d'une longueur de 15,5 km.

Bien que la performance promise pour l'indicateur 1-1-1-2 ait été, la performance de l'indicateur 1-1-1-1 reste limitée en raison des problèmes suivants :

- La libération de l'emprise foncière des autoroutes nécessite beaucoup de procédures administratives et juridiques longues en raison du chevauchement de nombreuse intervenants: détermination du tracé et de l'emprise de l'autoroute en effectuant des recherches foncières sur le terrain et en préparant des exemplaires et la liste préliminaire par l'Office de la Topographie et du Cadastre, en réalisant des investigations sur le terrain et en préparant des rapports pour le Ministère des Domaines de l'État et des Affaires foncières, tenue de la commissions d'acquisition au profit des projets publics dans les divers gouvernorats concernés par le projet, préparation de l'arrêté d'expropriation et conclusion des contrats avec les propriétaires des terrains, dépôt des dossiers de succession et attente de l'émission des jugements de possession et mise en œuvre des dispositions de prise de possession du domaine par les gouvernorats concernés par le projet.

- Le déplacement des réseaux de tous les concessionnaires (STEG, SONEDE, CRDA ...) nécessite une longue période.

Les mesures et actions qui ont été prises et qui seront mises en œuvre sont : plus de coordination entre les différents intervenants (concessionnaires ou ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières) pour presser les délais de libération d'emprise afin de pouvoir commencer les travaux.

### **Objectif stratégique 1.1.2 : Améliorer l'accès des femmes et des hommes des zones rurales isolées au réseau routier classé**

Les activités d'aménagement des pistes rurales (8) et de revêtement de pistes rurales (F) jouent un rôle important et essentiel pour désenclaver les communautés rurales des centres de santé ou d'éducation et contribuent à améliorer le lien entre les zones de production et de distribution, ce qui aura un impact positif sur la stratégie de développement social et économique des zones rurales en général et aidera les femmes rurales en particulier à avoir des chances égales entre elles et les hommes dans divers domaines en termes d'accès aux services de santé et d'éducation ainsi qu'au marché du travail. Par conséquent, un indicateur a été adopté reflétant le développement du réseau de pistes rurales aménagé et un autre concerne le taux d'allocation des dépenses d'investissement, du programme 1, pour les femmes rurales afin de mettre en évidence et de maintenir les efforts du secteur dans ce domaine.

#### **Indicateur 1.1.2.1 taux cumulé d'aménagement des pistes rurale**

<b>Indicateur 1-1-2-1 taux cumulé d'aménagement de pistes rurales</b>							
Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021 -1	Réalisation 2021 -2	Réalisation 2021 Par rapport prévision (1)/(2)	Valeur à atteindre	année
%	46,03	45,2	46,73	46,79	100,13%	47,42	2023

(\*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre de dépense à moyen terme incluse dans le projet annuel de performance 2021

Les travaux de 309 km d'aménagement de pistes rurales sont terminés. Quant aux 630 km d'aménagement de pistes réparties dans 10 gouvernorats financés par le Fonds arabe

de développement économique et social, 530 km de travaux ont été achevés et 100 km se poursuivent. Les travaux de 65,7 km de routes repartis sur trois régions se poursuit, tandis que 86 km de routes ont été achevées. La première tranche a été lancée en 2021 d'une longueur de 450 km, sur les 912 km du programme d'aménagement des pistes rurales dans 22 gouvernorats financés par le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, le taux d'avancement des travaux était de 8%. Les travaux ont également commencé sur la piste montagneuse à djebal El-Maghila entre les gouvernorats de Sidi Bouzid et Kasserine.

### **Indicateur 1.1.2.2 Proportion de l'allocation des dépenses d'investissement du Programme 1 pour les femmes rurales**

<b>Indicateur 1-1-2-2 Proportion de l'allocation des dépenses d'investissement du programme 1 pour les femmes rurales</b>							
Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021 -1	Réalisation 2021 -2	Réalisation 2021 Par rapport prévision (1)/(2)	Valeur à atteindre	année
%	54	55	59	55.4	93,90%	64	2023

(\*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre de dépense à moyen terme incluse dans le projet annuel de performance 2021

La première tranche de 466 km de longueur des pistes rurales financées par le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe n'a commencé que le 6 septembre 2021 et n'a donc eu aucun impact financier sur le budget 2021.

Le problème le plus important c'est résiliation des marchés tels que les lots 29 et 31 à Sidi Bouzid et les procédures nécessaires pour relancer l'appel d'offres pour achever les travaux.

### **Objectif stratégique 1.1.3 : Maintenir la qualité du réseau routier**

Cet objectif reflète l'orientation stratégique des politiques publiques et des objectifs de développement durable (9-5-1) visant à développer un réseau de routes de qualité fiable,

durable et flexible dans le domaine de l'entretien du réseau routier et du réseau de pistes rurales. Un indicateur a été adopté qui reflète l'état de la structure de la chaussée afin que l'administration puisse prioriser l'entretien pour la maintenir.

Indicateur 1-1-3-1 indice de qualité du réseau classé							
Unité de l'indicateur	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021 -1	Réalisation 2021 -2	Réalisation 2021 Par rapport prévision (1)/(2)	Valeur à atteindre	année
%	64,5	64,7	70,8	66	93,17%	76,9	2023

(\*) Inclure la valeur pour la troisième année du cadre de dépense à moyen terme incluse dans le projet annuel de performance 2021

La valeur souhaitée de cet indicateur n'a pas été atteinte en raison du retard dans le lancement des composants du programme d'entretien périodique des routes classées (revêtement superficiel et revêtement en béton bitumineux) ainsi que la hausse des prix des matières premières pour ce type de travail.

## 1- Résultats d'exécution du budget du programme 1 :

**Tableau N°1**  
**Réalisation du Budget du programme 1 de l'année 2021**  
**par rapport à l'estimation**  
**Répartition suivant nature de la dépense**

Unité = 1000 DT

Nature des Dépenses		Estimations L.F. C (1)	Réalizations 2021 (2)	Réalisation par rapport à l'estimation	
				Montant (2) - (1)	Taux de réalisations (2)-(1)/(1)
Dépenses rémunération	de Crédits d'engagement	50400	50722	322	101%
	Crédits de paiement	50400	50722	322	101%
Dépenses de gestion	Crédits d'engagement	46400	49282	2882	106%
	Crédits de paiement	46400	49282	2882	106%
Dépenses d'intervention	Crédits d'engagement	152000	151124	-876	99%
	Crédits de paiement	152000	151124	-876	99%
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	628880	1264525	635645	201%
	Crédits de paiement	829000	667076	-161924	80%
Dépenses d'opérations financières	Crédits d'engagement	170000	170000	0	100%
	Crédits de paiement	170000	170000	0	100%
Total général	Crédits d'engagement	<b>1047680</b>	<b>1685652</b>	<b>637972</b>	<b>161%</b>
	Crédits de paiement	<b>1247800</b>	<b>1088203</b>	<b>-159597</b>	<b>87%</b>

\* Sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

Le tableau 1 montre que les crédits de paiement du programme 1 « Infrastructures routières » s'élevaient à 1347,8 millions de dinars dans la loi de finances initiale et à 1247,8 millions de dinars dans la loi de finances complémentaire. Une réduction de 100

millions de dinars a été effectuée. La réalisation globale s'élève à 1086,730 millions de dinars, ce qui représente 87% des crédits alloués dans la loi de finances complémentaire, et ces crédits sont répartis entre les sections comme suit :

- Dépenses de rémunération (section 01) : Il s'élève à 50 400 milles dinars et le taux de réalisation par rapport à la loi de finances complémentaire était de 97,7 %.

- Dépenses de gestion (section 02) : Il s'élève à 46 400 milles dinars et le taux de réalisation par rapport à la loi de finances complémentaire était de 106,2 %. Les crédits ont été dépassés en raison du virement de crédits d'autres programmes vers le programme 1. Ces dépenses supplémentaires ont été utilisées dans l'activité C pour exploiter et entretenir le réseau classé et dans une moindre mesure, dans l'activité de soutien Z.

- Dépenses d'intervention (section 03) : Il s'élève à 152 milles dinars ont été alloués à la Société Tunisie autoroute dans la loi finance complémentaire pour rembourser les échéances des prêts extérieurs. Le taux de réalisation par rapport à la loi de finances supplémentaire était 100%. Elles ont été allouées au remboursement des échéances des emprunts extérieurs.

- Dépenses d'investissement (section 04) : Il s'élève à 829 000 milles dinars, dont 249 000 milles dinars sont sur ressources de prêt extérieur, et le taux d'achèvement par rapport à la loi de finances supplémentaires était de 80,3%.

En raison de retards dans le démarrage de projets d'entretien périodique du réseau routier classé ainsi que pour les pistes rurales. En ce qui concerne les crédits d'engagement, le taux de réalisation a dépassé 200%, bien que de grands projets tels que l'auroute Tunis-Jelma et la liaison permanente avec Bizerte n'aient pas été promis.

- Dépenses d'opération financière (section 05) Il s'élève à 170 milles dinars ont été alloués à Société Tunisie autoroute et le taux d'achèvement par rapport à la loi de finances supplémentaire était de 100%.

Il convient de noter que le rythme de consommation des crédits a été perturbé en raison du gel des crédits de paiement, ce qui a nui au rythme de réalisation des travaux, en plus la levée du gel le dernier jour de l'exercice financier a empêché le paiement des entrepreneurs.

**Tableau N°2**  
**Réalisation du Budget du programme 1 de l'année 2021**  
**par rapport à l'estimation**  
**Répartition suivant l'activité**

Activités	Estimation L F C 2021	Réalisation 2021 (2)	taux d'évolution	
			Montant (1)-(2)	Pourcentage (1)/(1)-(2)
activié 1-Développement du réseau autoroutier	172500	175824	3324	%101,90
activié 2-Construction Autoroute Tunis – Jelma	75000	3185	-71815	%4,20
activié 3-Construction du Pont de Bizerte	4500	3191	-1309	%70,90
activié 4-Voiries Structurantes	199150	260128	60978	%130,60
activié 5-Aménagement du réseau classé	107400	119772	12372	%111,50
activié 6- Renforcement du réseau classé	24200	23503	-697	%97,10
activié 7-Construction des ouvrages d'art	45300	42021	-3279	%92,80
activié 8-Aménagement des pistes rurales	51100	23743	-27357	%46,50
activié 9-Études routières	2500	3684	1184	%147,30
activié A-aménagement des voiries des villes	3500	2154	-1346	%61,50
activié F-Revêtements des pistes rurales	6500	1542	-4958	%23,70
activié B-Suivi des rapports d'analyse de laboratoire et de recherche scientifique	700	1490	790	%212,90
activié C-Exploitation et Entretien du réseau classé	229706	126481	-103757	%54,80
activié D-Entretien des pistes rurales	88130	58820	-29310	%66,70
activié E-Sécurité routière et Réparation dégâts d'inondations	28100	34603	6503	%123,10
activié Z-Activité support	209514	208062	-920	%99,60
<b>Total programme 1</b>	<b>1247800</b>	<b>1088204</b>	<b>-159597</b>	<b>%87,20</b>

(\*) Les activités actuellement répertoriées dans le système AMD sont adoptées

\*\* Sans tenir compte des ressources subjectives des institutions

Certaines activités ont dépassé le crédit alloué et d'autres n'ont pas atteint la consommation estimée, comme les activités suivantes :

Les crédits de l'activité 2 autoroute Tunis-Jelma ont atteint 3184,9 mille dinars par rapport aux estimations qui étaient de l'ordre de 75 000 milles dinars, soit un faible taux de réalisation, ce qui a engendré un impact négatif sur la réalisation de l'objectif 1-1-1 et l'indicateur 1.1.1.1 Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur. Au cours de l'année 2021, seules les procédures administratives d'appels d'offres ont été réalisées, et les travaux n'ont pas démarré.

Les réalisations des crédits de l'activité 4 « voirie structurantes » et de l'activité 5 « Aménagement du réseau classée » ont dépassé les prévisions respectivement de 30,6% et 11,5%, ce qui a eu un impact positif sur la réalisation de l'objectif 1-1-1-1 et l'indicateur 1.1.1.2 « Taux de normalisation du réseau routier » qui a atteint la valeur souhaitée pour l'année 2021.

Les réalisations des crédits alloués à l'activité 8, « aménagement des pistes rurales », se sont élevées à 23743,3 mille dinars, contre des estimations qui étaient de l'ordre de 51100 mille dinars, soit un faible taux de réalisation, ce qui a eu un impact négatif sur la réalisation de l'objectif 1-1-2 et l'indicateur 1.1.2.2 « proportion de l'allocation des dépenses d'investissement du Programme 1 pour les femmes rurales ». L'année 2021 a été marquée par le démarrage des travaux d'aménagement de 464 km de pistes rurales au cours du dernier trimestre de l'année, qui n'ont pas eu d'impact financier significatif.

Les réalisations des crédits alloués à l'activité C, exploitation et entretien du réseau classé, se sont élevées à 126 481,1 mille dinars, contre des estimations qui étaient de l'ordre de 229 706 mille dinars, soit un taux de réalisation de 55,1% jugé faible, ce qui a eu un impact négatif sur la réalisation de l'objectif 1-1-3, et de l'indicateur 1.3.1.1 « qualité du réseau routier classé », qui n'a pas atteint les estimations souhaitées, car les travaux d'entretien périodiques (revêtement en béton bitumineux) n'ont pas démarré en 2021.



## PROGRAMME -2-

# « PROTECTION DES ZONES URBAINES, DU LITTORAL ET MAITRISE D' OUVRAGES»

Responsable du Programme

Mr Ahmed EL KAMEL

Nommé le 07 Février 2020

### Résultats de la performance du programme

Le programme 2 concerne la protection des zones urbaines et du littoral et la maîtrise des ouvrages afin de protéger les villes des inondations et le littoral contre l'érosion marine et atteindre la satisfaction des maitres d'ouvrages. Ce programme fixe une stratégie axée sur :

- ♣ La protection des zones urbaines contre les inondations,
- ♣ La protection du littoral et la maitrise des ouvrages maritimes délégués,
- ♣ La maitrise des projets de bâtiments civils en tant que maitre d'ouvrage délégué.

Les priorités de chaque axe stratégique sont les suivantes :

#### ♣ **Protection des zones urbaines contre les inondations :**

- La réalisation d'un plan stratégique,
- Exécution des projets dans les villes et les agglomérations les plus vulnérables face au risque d'inondation,
- Actualisation de l'étude stratégique à l'horizon 2050 afin de protéger tout le territoire du pays contre le risque d'inondations,
- S'engager à nettoyer, entretenir et consolider d'une façon régulière et chaque fois que nécessaire tous les ouvrages réalisés.

### ♣ **Protection du littoral et la maitrise des ouvrages maritimes délégués.**

- Délimitation et re-délimitation de domaine public maritime et portuaire.
- Numérisation des limites du domaine public maritime et de ses servitudes le long du littoral tunisien,
- Protection des zones érodées et des zones menacées par l'érosion marine,
- Elaboration d'une étude pour l'établissement d'un plan directeur de la protection du littoral contre l'érosion marine,
- Maitrise des projets portuaires en tant que maitre d'ouvrage délégué et la satisfaction des maitres d'ouvrages et des exploiters du port.

### ♣ **Maitrise des ouvrages des bâtiments civils en tant que maitre d'ouvrage délégué**

- Élaborer un plan national du développement de la construction durable dans le cadre d'une politique intégrée tenant en compte la composante environnementale et l'évolution technologique dans le domaine à travers :
  - L'exécution des projets de construction économique en énergie et écologique de manière à promouvoir la construction durable,
  - L'assistance technique pour plusieurs ministères pour l'exécution des projets de construction dans les secteurs concernés,
  - Le renforcement de la législation et les lois dans le domaine de la construction durable.

Le programme 2 se compose de deux sous-programmes centraux et de 24 sous-programmes régionaux. Le sous-programme central 1 "**Protection des zones urbaines contre les inondations**" comprend une seule unité opérationnelle, " Direction de l'Hydraulique Urbaine ", tandis que le sous-programme central 2 "**Protection du littoral et maitrise des ouvrages**" est composé de deux unités opérationnelles, qui sont " La Direction Générale des Services Aériens et Maritimes " et "La Direction Générale des Bâtiments Civils" qui ils partagent la spécificité d'être maître d'ouvrage délégué, et

chaque sous-programme régional représente une unité opérationnelle, qui est la "Direction Régionale de l'Équipement et de l'Habitat".

Le programme contient également trois opérateurs publics qui contribuent à la réalisation de l'un des objectifs du deuxième sous-programme, qui concerne la « **Conservation du domaine public maritime, protection du littoral et maîtrise d'ouvrages maritimes délégués** ».

Les opérateurs publics liés au programme agissent dans le domaine public pour l'emprise de leurs projets. Ainsi, les opérateurs publics contribuent à la réalisation de l'objectif de la Direction Générale des Services Aériens et Maritimes lié à la conservation du domaine public maritime et la protection du littoral. Ces opérateurs sont :

- La Société d'Étude et d'Aménagement des Côtes Nord de la Ville de Sfax (SEACNVS)
- La Société d'Études et de Promotion de Tunis Sud (SEPTS)
- La Société d'Études et de Promotion de Sebket Ben Ghayada.

L'année 2021 a été marquée par l'exécution de nombreux projets et la réalisation d'un certain nombre d'activités qui ont contribué à augmenter le taux d'atteinte des objectifs stratégiques du programme dont les plus importants sont :

- Démarrage de l'établissement de l'étude stratégique de prévention face aux risques d'inondation,
- Achèvement d'un nombre important de projets de protection de certaines villes contre les inondations,
- Un appel d'offre pour l'élaboration d'un plan directeur pour la protection du littoral contre l'érosion marine,
- Projet de protection de la corniche de Bizerte : tranches 2 et tranches 3.
- Projet de protection de la falaise de Monastir - Tranche 3,

- Travaux de protection de l'ouverture nord du plan d'eau de Sabkhat Ben Ghayada,
- Travaux de protection d'une partie du littoral à Beni Ftéyel - Zarzis.

### **Objectif stratégique 2.1.1 : Maitrise des eaux de ruissellement des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection réalisés**

La Direction de l'Hydraulique Urbaine procède, annuellement, à la préparation d'études permettant la réalisation des plusieurs projets dans les villes et agglomérations exposées aux inondations dans le but de la maitrise et la réduction de leurs effets sur les vies humaines et les biens et maintenir la rentabilité des ouvrages, tout en précisant le type d'interventions à entreprendre.

Dans ce contexte et afin d'atteindre l'objectif souhaité, deux indicateurs de performance ont été retenus, à savoir :

Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique.

Taux annuel de curage des ouvrages de protection contre les inondations

D'une manière générale, le pourcentage d'atteinte de l'objectif de maitrise des eaux de ruissellement des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection réalisés est jugé satisfaisant compte tenu des pourcentages atteints pour chaque indicateur et compte tenu de la liaison entre les activités des sous-programme et les indicateurs, comme suit :

#### **Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique**

**Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique**

Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation 2021 par rapport aux prévisions (1)/(2)	Valeur cible	Année
%	97	96	99	98	99	-	2023

- **Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2021 :**

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 98% pour l'année 2021 par rapport aux prévisions de la même année qui est de 99%, cette différence est expliquée par le fait qu'il était prévu d'achever la réalisation de 15 projets de protection contre les inondations qui sont les villes de Bizerte, Ras Jbel, Saouaf, Somaa, Sousse, Moknine, Bouhjar, Ksibet El Madiouni, Khniss, Mansoura, Ville de Nevza, Ville de Zarziz, ville de Rdaief, ville de Nafta, et Korba. Cependant, les travaux du projet de protection de la ville de ManzelBouzalfa contre les inondations n'ont pas été achevés en raison de l'impossibilité de transformer un réseau de drainage des eaux pluviales situé dans l'emprise du projet.

**Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection****Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection**

Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation de 2021 par rapport aux prévisions (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	98	96	96	98	102	98	2023

- **Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2021 :**

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 102% pour l'année 2021. Cette valeur est justifiée par les interventions supplémentaires menées par l'administration

dans certaines vallées tel que les vallées dans les régions de Rawad et Al-Mnihla, qui subissent à des déversements fréquents des déchets dans les cours d'eau et les ouvrages de protection existants.

**- Les problèmes et défauts les plus importants rencontrés dans la réalisation de l'objectif stratégique 2.1.1 : Maitrise des eaux de ruissellement des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection réalisés**

Les principaux problèmes rencontrés pour atteindre l'objectif sont principalement les suivants :

- L'obligation de la déviation des réseaux des concessionnaires situés dans l'emprise du projet.
- Absence d'un système d'information dans l'Administration qui contient les données des études et des travaux réalisés.
- Les infractions sur le domaine hydraulique (oueds), qui se traduit principalement par la construction anarchique et le déversement des déchets dans les cours d'eau.

**- Les mesures les plus importantes qui ont été prises pour surmonter les problèmes soulevés :**

Commencement de mise à jour de l'étude stratégique à l'horizon 2050.

Confier la mission de contrôle et suivi des projets à des bureaux d'études spécialisés.

S'appuyer sur des bureaux d'études pour le suivi des travaux du projet,

Plus de coordination avec les services concernés pour résoudre les problèmes rencontrés tout au long du processus de la réalisation du projet (envoyer des correspondances aux concessionnaires et aux services régionaux concernées par le projet)

**L'Objectif stratégique 2.2.1: Conservation du domaine public maritime, protection du littoral et maitrise d'ouvrages maritimes**

La conservation du domaine public maritime, protection du littoral et maîtrise d'ouvrages maritimes délégués qui est lié au deuxième axe de la stratégie du programme relative à la protection du littoral et maîtrise de d'ouvrages maritime.

Dans ce contexte et afin d'atteindre l'objectif souhaité, deux indicateurs ont été retenus, à savoir :

- Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral.
- Le niveau de maîtrise d'ouvrages maritimes délégués.

D'une manière générale, le pourcentage d'atteinte de cet objectif est jugé satisfaisant compte tenu des résultats de chaque indicateur et vu la liaison entre les activités du sous-programme et les indicateurs,

Les résultats des indicateurs sont comme suit :

#### Indicateur 2.2.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral

Indicateur 2.2.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation de 2021 par rapport aux prévisions (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	49,5	68,8	95	89	88	*	2023

*\*La valeur cible de l'indicateur pour l'année 2023 est liée au plan du développement 2021-2025 qui est en cours d'établissement pour couvrir juste la période 2023-2025. Cet indicateur sera mis à zéro et la valeur cible 2023-2025 sera fixé dans le PAP 2023.*

#### Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2021 :

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 88% pour l'année 2021 par rapport aux prévisions de la même année. Il a été estimé un taux de protection de 95% du littoral, Mais en réalité seul 89% du littoral a été protégé, cette différence est expliquée par le fait que :

- 10,98 km du littoral ont été protégés durant la période 2015-2020
- Il a été prévu de protéger 4,17 km du littoral contre l'érosion marine en 2021 et 3.38 km en 2020.

Mais seulement 2,4 km ont été protégés en 2021 et 3,2 km en 2020 détaillé comme suit :

Intitulé du projet	Linéaire total du projet en ml	Linéaire protégé en 2020 en ml	Interprétations
Travaux de protection des plages de Tabarka par la réfection de la digue de protection	2500	200	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'avancement du projet est de 60% qui coïncident avec 1500 ml protégé du littoral concerné.</li> <li>• 1300 ml linéaire on été comptabilisé en 2020.</li> </ul>
Travaux de protection de la corniche de Bizerte- 2 <sup>ème</sup> tranche.	500	300	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'avancement du projet est de 90% qui coïncident avec 450 ml protégé du littoral concerné.</li> <li>• 150 ml linéaire on été comptabilisé en 2020.</li> </ul>
Travaux de protection de la corniche de Bizerte- 3 <sup>ème</sup> tranche.	300	100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'avancement du projet est de 30% qui coïncident avec 100 ml protégé du littoral concerné.</li> </ul>
Travaux de protection de la Falaise de Monastir - 3 <sup>ème</sup> tranche.	1000	500	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'avancement du projet est de 100% qui coïncident avec 1000 ml protégé du littoral concerné.</li> <li>• 500 ml linéaire on été comptabilisé en 2020.</li> </ul>
Travaux de protection de l'ouverture Nord du plan d'eau de Sebket Ben Ghayadha.	1500	870	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'avancement du projet est de 100% qui coïncident avec 1500 ml protégé du littoral concerné.</li> <li>• 630 ml linéaire on été comptabilisé en 2020.</li> </ul>
Travaux de protection du littoral de Jbènièna -3 <sup>ème</sup> tranche	550	200	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'avancement du projet est de 35% qui coïncident avec 200 ml protégé du littoral concerné.</li> </ul>
Travaux de protection d'un tronçon du littoral de Cap Zebib contre l'érosion marine	500	100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'avancement du projet est de 20% qui coïncident avec 100 ml protégé du littoral concerné.</li> </ul>
Travaux de protection d'un tronçon du littoral de BniFtéiel contre l'érosion marine	400	100	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'avancement du projet est de 25% qui coïncident avec 100 ml protégé du littoral concerné.</li> </ul>
Travaux de reconstruction du quai du vieux port de Ghar El Melh	100	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux d'avancement du projet est de 30% qui coïncident avec 30 ml protégé du littoral concerné.</li> </ul>
Travaux de reconstruction du quai du de l'avant port du port de plaisance de Monastir		0	Retard dans le lancement de l'appel d'offres



## Indicateur 2.2.1.2 : Niveau de maitrise d'ouvrages portuaires

Indicateur 2.2.1.2 : Niveau de maitrise d'ouvrages portuaires							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation de 2021 par rapport aux prévisions (2)/(1)	Valeur cible	Année
%	60	65	70	-	-	80	2023

**Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2021 :**

Aucun projet n'a été réceptionné durant l'année 2021.

Et par la suite le calcul de l'indicateur est impossible.

**- Les problèmes rencontrés dans la réalisation de l'objectif stratégique 2.2.1 : La conservation du domaine public maritime, protection du littoral et maitrise d'ouvrages maritimes**

Les principaux problèmes rencontrés pour atteindre l'objectif sont principalement les suivants :

- Les infractions enregistrées sur le domaine public maritime qui consistent principalement à la construction anarchiques engendrant des difficultés de réalisation de quelques projets de protection du littoral.
- Absence d'un système d'information dans l'Administration qui contient les données des études et des travaux réalisés.
- L'absence des textes juridiques organisant les relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué, ce qui entraverait l'avancement du projet, compte tenu de l'absence de définition des responsabilités du maître d'ouvrage délégué et de ses limites pour la prise de la décision, outre l'absence de mécanisme spécifique de programmation des projets délégués avec le propriétaire de l'ouvrage.

- Chevauchement dans les rôles de l'Agence de protection et d'aménagement du littoral et de la Direction générale des services aériens et maritimes, où l'Agence réalise des travaux de protection contrairement à ce qui est prévu par la loi, et la Direction générale des services aériens et maritimes continue d'intervenir dans les zones nécessitant une intervention urgente,
- L'absence d'une stratégie de protection du littoral contre l'érosion marine,
- Un nombre limité de bureaux d'études et des entreprises spécialisés dans le domaine des études et travaux maritimes,
- Manque de données naturelles de base liées aux houles,
- La contribution des opérateurs publics : les difficultés rencontrées par les opérateurs publics qui entraveraient leur contribution à l'atteinte de l'objectif recherché : les difficultés les plus importantes se résument en deux points :
  - Problèmes immobiliers liés à la liquidation immobilière,
  - Trouver les investissements nécessaires au financement des projets.

**Les mesures les plus importantes qui ont été prises pour surmonter les problèmes soulevés :**

- Réviser la loi relative au domaine public maritime, notamment les sanctions pénales et les mécanismes de mise en œuvre des décisions de démolition
- Accélérer l'annonce d'un appel d'offres pour préparer le plan directeur de protection du littoral contre l'érosion marine afin d'élaborer une stratégie de protection du littoral contre l'érosion marine et plan du travail,
- Considérant la possibilité d'élaborer un projet de loi réglementant les relations entre le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué,
- Les mesures des acteurs publics : elles se résument principalement dans :
  - 1- Accélérer les procédures d'expropriation et de liquidation des biens immobiliers,
  - 2- Étudier des façons de partenariat avec le secteur privé pour mener à bien des projets qui leur sont liés (PPP).

## Objectif 2.2.2: Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments publics

Dans ce contexte et afin d'atteindre l'objectif souhaité, deux indicateurs ont été retenus, à savoir :

- Performance énergétique du bâtiment.
- Nombre cumulé des études lancées tenant en compte les genre.

D'une manière générale, le pourcentage d'atteinte de cet objectif est jugé satisfaisant compte tenu des résultats de chaque indicateur et vu la liaison entre les activités du sous-programme et les indicateurs,

Les résultats des indicateurs sont comme suit :

### Indicateur 2.2.2.1 : Performance énergétique des bâtiments

Indicateur 2.2.2.1 : Performance énergétique des bâtiments							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation de 2021 par rapport aux prévisions (2)/(1)	Valeur cible	Année
Kwh/m2/ an	77	72	75	70	100	68	2023

### Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2021 :

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 100 % pour l'année 2021 par rapport aux prévisions de la même année.

Les besoins énergétiques des bâtiments durant la période 2019-2022 n'a pas dépassé les 72 kwh/m2/an « catégorie1 », alors que d'après le classement énergétique la consommation ne doit pas dépasser les 92 khw/m2/an.

Pour l'année 2022, il est estimé d'atteindre la valeur 68kwh/m2/an, et il y aura une amélioration de la performance énergétique des bâtiments durant les années suivantes.

### Indicateur 2.2.2.2 : Nombre cumulé des études tenant en compte l'aspect genre

Indicateur 2.2.2.2 : Nombre cumulé des études tenant en compte l'aspect genre							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Estimations 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisation de 2021 par rapport aux prévisions (2)/(1)	Valeur cible	Année
Nb	-	15	20	7	35%	15	2023

#### Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2021 :

Cet indicateur a été introduit au programme fonctionnel des projets pour le prendre en considération de la part des concepteurs lors de la conception des projets des bâtiments civils en 2020.

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 35 % pour l'année 2021 par rapport aux prévisions de la même année, il a été prévu de lancer 20 appel d'offres contenant l'approche genre alors que seuls 7 appels d'offres ont été lancés, ceci est dû à : l'ambiguïté de la définition du terme « genre », la nouveauté de l'aspect genre,..

Un travail sera fait dans le but de d'insérer cette notion de genre dans les bonnes pratiques lors de la conception des bâtiments civils.

#### - Les problèmes et défauts les plus importants rencontrés dans la réalisation de l'objectif stratégique 2.2.2 : Promotion de la construction durable par l'exemplarité des bâtiments civils

Les principaux problèmes rencontrés pour atteindre l'objectif sont :

- Manque de l'insertion de l'aspect « genre » dans les programmes fonctionnels des projets délégués.

- La non clarté de la notion « genre » pour les concepteurs.

**Les mesures les plus importantes qui ont été prises pour surmonter les problèmes soulevés :**

Amélioration de l'insertion de l'aspect genre dans les projets des bâtiments civils, à travers la sensibilisation des concepteurs, Inviter le MO à fournir les informations relatives aux taux des femmes et des hommes et tous les catégories d'âges, Inviter le MO à réserver un pourcentage budget alloué au projet pour l'aspect « genre ».

### **Objectif 2.3.1 : Maitrise d'ouvrages délégués aux directions régionales**

Il s'agit de la maitrise d'ouvrages délégués aux directions régionales.

Dans ce contexte et afin d'atteindre l'objectif souhaité, un seul indicateur a été retenu : « Taux de consommation des crédits délégués ».

#### **Indicateur 2.3.1.1 : Taux de consommation des crédits délégués**

<b>Indicateur 2.3.1.1 : Taux de consommation des crédits délégués</b>							
<b>Unité</b>	<b>Réalisations 2019</b>	<b>Réalisations 2020</b>	<b>Estimations 2021 (1)</b>	<b>Réalisations 2021 (2)</b>	<b>Réalisation de 2021 par rapport aux prévisions (2)/(1)</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Année</b>
%	-	98,2	90	109	121	100	2023

- **Analyse de la différence enregistrée entre les réalisations et les estimations pour l'année 2021 :**

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 121 % pour l'année 2021 par rapport aux prévisions.

## 2- Résultats de l'exécution du budget du programme 2 :

**Tableau N°1**  
**Exécution du Budget du programme 2 pour l'année 2021**  
**par rapport aux prévisions**  
**Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)**

(Unité =MD)

Nature des Dépenses		L.F.C (1)	Réalizations 2021 (2)	Réalisation par rapport aux prévisions	
				Montant (2)- (1)	Taux de réalisation % (2)/ (1)
<b>Rémunération</b>	Crédits d'engagement	16 400	15 741,6	-658,4	96%
	Crédits de paiement	16 400	15 741,6	-658,4	96%
<b>Fonctionnement</b>	Crédits d'engagement	2 190	2 299,4	109,4	105%
	Crédits de paiement	2 190	2 299,4	109,4	105%
<b>Interventions Publiques</b>	Crédits d'engagement	00	00	0,0	0%
	Crédits de paiement	00	00	0,0	0%
<b>Investissement</b>	Crédits d'engagement	151 910	146 326,9	-9 083,1	94%
	Crédits de paiement	128 500	113 140,1	-15 359,9	88%
<b>Opérations Financières</b>	Crédits d'engagement	2 200	2 200,0	0,0	100%
	Crédits de paiement	2 200	2 200,0	0,0	100%
<b>Total</b>	Crédits d'engagement	172 700	148 526,9	-24 173,1	86%
	Crédits de paiement	149 290	133 376	-15 914	89%

\*Sans prise en compte des ressources propres des entreprises

Il a été alloué 12000 milles dinars complémentaire au budget du programme 2 pour l'exécution des travaux relatifs au congrès francophone.

Le pourcentage d'exécution du budget du programme 2 a atteint 86% pour les crédits d'engagement et 89.3 % pour les crédits du paiement, ceci est dû essentiellement à la baisse de la consommation des crédits d'investissement.

**Tableau 2**  
**Exécution du budget du programme 2 pour l' année 2021**  
**par rapport aux prévisions**  
**Répartition par activités (crédits de paiement)**

(Unité =MD)

Libellé des activités	L.F.C 2021 (1)	Réalizations 2021(2)	Réalizations par rapport aux prévisions	
			Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
Activité N° 1	105 300	85 725	19 575	81,4%
Activité N° 2	2 700	4 448	-1 748	164,7%
Activité Z	2 716	2 375,8	-2 375,8	87,5%
Activité N° 3	6 100	8 681	-2 581	142,3%
Activité N° 4	1 100	1 100	00	100,0%
Activité N° 5	500	500	00	100,0%
Activité N° 6	600	600	00	100,0%
Activité N° 7	12 000	14 286,1	-113,9	99,2%
Activité Z	14 462	14 114	347,9	97,6%
Activité N° 8	1 412	1 546,1	-134,1	109,5%
<b>Total</b>	<b>149 290</b>	<b>133 376</b>	<b>-15 914</b>	<b>89%</b>

**PRORAMME 3 : Aménagement du Territoire, Urbanisme & Habitat**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME : Mr NAJIB SNOUSSI**

**LA DATE DE SA PRISE DE FONCTION : 7 FEVRIER 2020**



## 1. RESULTAS DE PERFORMANCE DU PROGRAMME :

La stratégie du programme d'Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat est de maîtriser la répartition de la population et des activités économiques sur le territoire dans le but d'instaurer un développement global, durable, juste et équilibré entre les régions, d'établir une planification urbaine aux villes et aux communautés rurales, de promouvoir le logement social et abordable, et de réhabiliter et d'intégrer les quartiers résidentiels, tout en garantissant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Concernant l'impact de la situation mondiale et nationale sur la performance du programme, et suite à la participation de la République tunisienne à la troisième conférence « HABITAT III » en septembre 2016 à la ville de Quito en Equateur, et à l'occasion de la participation de la République tunisienne aux activités de la deuxième conférence internationale sur **les politiques urbaines nationales** du 15 au 18 mai 2017, le rapport final relatif à l'élaboration de la politique urbaine nationale a été préparé et présenté dans un atelier de travail le 10 novembre 2021 et sera présenté au cours de l'année 2022 à l'attention du comité de pilotage pour approbation finale.

La Tunisie, représentée par la mission d'Équipement et d'Habitat, a abrité la sixième conférence arabe : « Politiques et stratégies pour développer et réduire la propagation des zones informelles » qui a eu lieu au cours du mois de décembre 2020 via la technologie vidéo en raison de la pandémie de Corona.

Un colloque scientifique a été également organisé à l'occasion de la célébration de la journée mondiale, de la journée arabe du logement et de la journée internationale des villes le 29 octobre 2021, successivement sous le slogan :

- Qualité de vie et planification territoriale
- Charte éco quartier
- Adapter les villes à la résilience climatique

Concernant le suivi de la mise en œuvre du nouvel agenda urbain **et au fin** de l'élaboration du rapport, le comité de direction et les sous-comités préparatoires composés des ministères, d'établissements publics concernés par le suivi des

planifications urbaines et de développement durable, du secteur privé, d'association active dans le domaine et de la société civile pour le principe de partenariat, ont été sollicités pour l'élaboration du rapport national « HABITAT III. ».

Dû à la situation épidémiologique, la revue d'évaluation a été préparée en coordination avec toutes les parties prenantes bien que les données ont été collectées visuellement via la technologie vidéo. ET on a pu respecter le délai fixé et inclure le rapport sur la plateforme électronique modifiée par Programme des Nations Unies pour les établissements humains en juin 2021.

Le programme 3 comprend un sous-programme central et 24 sous-programmes régionaux :

- Le premier sous-programme au niveau central représentait l'aménagement de l'espace territoriale et urbain et politique de logement qui est l'un des axes stratégiques de la mission de l'Équipement, qui se caractérise par son caractère horizontal, sa vision globale et qui dépend des secteurs économiques vitaux (activités économique, Communication, transport.....)
- 24 sous programmes régionaux pour l'Aménagement du Territoire d'Urbanisme et d'Habitat.

Les axes stratégiques et les priorités du programme d'aménagement du territoire urbanisme et habitat sont les suivants :

**\*le premier axe :** règlementer l'utilisation du territoire et les dispositions relatives à la répartition de la population et des activités économiques sur le territoire national.

**\*le deuxième axe :** établir une planification urbaine et durable pour les villes et les communautés rurales.

**\* le troisième axe :** offrir des logements et des lots décents à des prix raisonnables, se donner les moyens de valoriser les logements existants, préparer et intégrer les quartiers résidentiels.

Les différentes unités opérationnelles du programme contribuent à la réalisation de ces priorités, et elles sont respectivement :

- Direction Général d'Aménagement de territoire,
- Direction d'Urbanisme,
- Agence d'urbanisme du Grand Tunis,
- Direction Général d'Habitat,
- Unité de gestion par objectifs pour la réalisation du Programme Spécifique du Logement Social.

Les opérateurs publics contribuent également à la mise en œuvre de différentes actions du programme d'aménagement du territoire, urbanisme et habitat et à la mise en œuvre de la politique de la mission dans le domaine de logement, à travers les différents programmes nationaux concernés par l'amélioration des conditions de logement et urbaines qui visent à améliorer les conditions de vie des citoyens en leur améliorer les services urbaines.

Parmi ces opérateurs public, l'Agence de Rénovation et de Réhabilitation urbaine qui assure la mise en œuvre des programmes nationaux de réhabilitation et de rénovations urbaines qui lui sont confiés en tant que maître d'ouvrage délégué.

La société de promotion et des logements sociaux ,ainsi que la Société National Immobilière de Tunis et ses affiliés contribuent à la mise en œuvre de la stratégie du programme dans le domaine du logement tout en trouvant des mécanismes pour aider les citoyens à fournir un logement adéquat dans lequel toutes les commodités de la vie sont disponibles pour tous les groupes sociaux et allouant le plus grand nombre de logements aux personnes à revenus limitée afin de préserver la caractéristique social pour lequel il a été envoyé en ajustant les prix et en appuyant sur le cout de réalisation du logement.

Les réalisations les plus importantes du programme d'Aménagement du Territoire, Urbaine et Habitat qui sont été réalisées au cours de l'année 2021 sont les suivantes :

❖ Dans le secteur d'Aménagement territoire :

- Annonce d'un appel d'offre international pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement national,

- contribuer à l'élaboration d'une nouvelle préférence pour l'aménagement territoire et urbaine conforme à ce qui a été approuvé par la nouvelle constitution du pays dans le domaine du développement durable de la bonne gouvernance et de la décentralisation.

- couverture du Territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire par :

➤ Achèvement d'élaboration du schéma directeur nationale de l'aménagement du territoire de la zone sensible de Djerba, ainsi que l'achèvement des études ATLAS numérique des gouvernorats de Monastir ,Mahdia , Sousse.

➤ Poursuivre l'élaboration de 11 études sur les schémas directeurs pour l'aménagement des agglomérations urbaine :Kairouan, Kasserine, Jendouba, Le Kef et Gafsa.

➤ Poursuivre les études sur les schémas directeurs pour le développement des gouvernorats de Tataouine, Mahdia, Tozeur et Beja.

➤ Poursuivre les études sur les schémas directeurs pour l'aménagement des zones sensibles de :Littoral de l'extrême Nord et littoral du Cabon.

➤ Lancer la préparation de 4 nouvelles études d'aménagement du territoire pour les ville de : Siliana, les zones sensible de l'extrême nord littoral de Bizerte, la zone sensible des Bas –Sbaseb

➤ En plus d'une étude sur la planification urbaine stratégique et d'observation de territoire dans le but de renforcer les outils de préparation territoire entre les politiques sectorielles et de contribuer par l'utilisation de ses résultats à l'activation des plan de développement économique et social.

❖ Dans le secteur d'urbanisme :

L'année 2021 é été marquée par la poursuite des études de révision des schémas directeur d'urbanisme et par la préparation de certaines nombre d'études stratégique dans le but de développer des mécanismes de régulation de l'utilisation de l'espace urbain et de limiter l'expansion urbaine et de limiter l'expansion urbaine et de maitriser les spécifiés architecturales et urbaines régional, ainsi que les réalisations les plus importantes pour l'année 2021 sont les suivantes :

- Approbation sur 30 plans d'aménagement urbain, dont environ 1800 hectares, qui seront exploiter pour la réalisation des projets résidentiels, industriels ,artisansaux et touristiques, et des équipements universitaires et espaces verts.
- Approbation de la deuxième phase d'une étude sur « les cimetièrè du Grand Tunis », de la phase final de l'étude d'aménagement de la zone de NFIDHA , et de la première étapes de l'étude sur la politique de la ville en Tunisie.
- Démarrage (lancement) de la réalisation de la deuxième étape d'étude sur « les particularités architecturales du coté entre ouest » et de la première étape d'étude de la « restructuration de la colline de RABTA ».
- Suivie du projet de numérisation des PAU archivés aux archives du ministère, qui a atteint la troisième et dernière étape, ce projet permettra de fournir une base de données du système d'information géographique approuvés, afin de permettre la suivie de la croissance urbaine des villes.
- Révision du Code d'Aménagement Territoire et d'Urbanisme CATU, suite aux observations des divers intérêts avant d'achever le reste des procédures de délivrance.
- Dans le cadre du projet de **digitalisation administratif**, un système d'information géographique, sur les PAU a été exécuté pour le suivie de la croissance urbaine, utilisable par le grand public, qui vise à développer les services d'exploitation urbaine assurés par l'administration, à aider à la décision et à faciliter l'accès à l'information.
- à ce jour le système a été fourni avec 140 schémas d'aménagement numériques **et de 100 schémas sous forme vectorielle.**
- Poursuivre des travaux de la Géodésie conformément à la convention conclues entre le ministère et l'OTC, avec des crédits estimés à 2000 mille dinars annuels.

❖ Dans le secteur de l'habitat

- Préparation d'une étude sur la politique urbaine national de la Tunisie
- Révision des textes législatifs de la promotion immobilière
- La mise en place du cadre institutionnel, législatif, financier d'intervention pour les immeubles menaçant ruine
- La mise en place du cadre institutionnel, législatif financier pour les logements à louer.

• **Objectif stratégique 1. 1.3 : promouvoir l'aménagement du territoire pour un développement global, équitable et durable**

Cet objectif traduit l'orientation stratégique de la politique publique en matière de développement territorial visant à coordonner les différentes interventions sectorielles dans le cadre d'une vision unifiée et harmonieuse pour parvenir à un développement économique et social durable dans toutes les régions du pays et pour toutes les catégories .les plans d'aménagement du territoire régissent les différents choix et stratégie soit à l'échelle national ou régionales priorités des différents secteurs à moyen et long terme et leur mise en œuvre sont conçues de manière cohérente afin de réaliser le développement souhaité dans le cadre de la politique publique de développement. Dans ce cadre, les études d'aménagement territoire sont préparés de manière participative avec les parties prenantes concernées afin d'assurer la coordination dans la mise en œuvre de leurs programme et la validation de leurs réalisation.

L'objectif a enregistré un taux de réalisation jugé important, étant donné que l'indicateur de performance et le taux de couverture du territoire par des études d'aménagement et d'observation du territoire a enregistré les résultats suivants :

Indicateur :3.1.1.1 :Taux de couverture du territoire national par les études et d'observation d'aménagement							
Unité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	Réalisation 2021 par rapport aux prévisions (1)/(2)	Valeur à atteindre	Année

%	60	75	80	83	104	100	2023
---	----	----	----	----	-----	-----	------

Le pourcentage de réalisation en 2021 par rapport aux estimations était de 104%, ce pourcentage et considéré comme important, ce qui s'explique par le fait que l'évolution de l'indicateur est principalement due aux études d'aménagement et d'observation du territoire on inclut 20 gouvernorats parmi les gouvernorats de la république contre 18 gouvernants en 2020.

L'évolution de l'indicateur est influencée par 3 facteurs : l'état d'avancement des études concernés, leur répartition géographique, et la fréquence de leur actualisation.

Malgré l'atteinte des performances promises et l'atteinte de l'objectif d'un pourcentage important, le secteur d'aménagement territoire souffre de nombreux problèmes et insuffisances dans les domaines suivants :

- la difficulté d'obtenir les informations nécessaire à la réalisation des études d'aménagement territoire,
- Nombre limité de bureaux d'études spatialisés participants aux appels d'offre pour les études de préparation, ce qui affecte négativement la possibilité de passer des marchés pour les études programmées, et retarde ainsi l'achèvement des études.
- La difficulté de contrôler en vue de consulter les intérêts centraux et régionaux sur les résultats des études à leurs différents stades,
- la difficulté de suivre la mise en œuvre des études et des projets et la mesure dans laquelle la planification du programme est respecté le programme approuvé par les études des schémas directeurs d'aménagement SDA, avec la participation et la contribution des groupes locaux et des acteurs concernés au niveau central et régional à toutes ses étapes.

Les mesures qui seront prises à l'égard du secteur de l'aménagement territoire afin de surmonter ces problèmes à l'avenir sont les suivants :

- Exhorter les intérêts centraux et régionaux des ministères et établissements publics concernés à fournir des données nécessaires aux études d'aménagement du territoire à travers les sites officiels dans le cadre de la gouvernance ouvertes et du droit d'accès à l'information.

➤ La régulation de secteur en accélérant la délivrance des cahiers de charge relatifs à l'exercice de l'activité d'aménageur territoire urbain.

➤ Plus de contrôle sur la réalisation des études en édictant des textes législatifs et en fixant des cahiers des charges administratifs et techniques qui reflètent l'importance dimension stratégique des études d'aménagement du territoire et ce qu'elle requiert en termes de qualité et de diversité des expertises scientifiques et de moyens financiers appropriés.

• **Objectif stratégique :3.1.2 :Appui à une planification urbaine stratégique et durable et contrôle des expansions urbaines :**

Cet objectif traduit l'orientation stratégique de la politique publique en matière d'urbanisme, qui vise à réguler l'usage du territoire et à restructurer et réhabiliter les tissus urbains équitables sur les plans économique et social.

L'indicateur de corrélation entre la stratégie de développement urbain et les plans d'aménagement urbain a été adopté comme élément actif de régulation de l'utilisation du territoire au niveau des villes, au niveau des villes, municipalités, communautés résidentielles et rurales, dans le but d'atteindre un développement urbain juste et durable.

L'indicateur consommation des terres agricoles est également un indicateur important qui permettra d'évaluer l'efficacité du mécanisme adopté pour préserver les terres agricoles.

Ainsi que l'un des objectifs de la politique de l'état dans le domaine d'aménagement territoire est de prévoir la croissance urbaine en limitant l'expansion au détriment de la terre agricole par la constitution de tissus urbains équilibrés et le maintien de l'équilibre écologique.

En extrapolant les résultats enregistrés en 2021 au niveau des deux indicateurs (le taux de corrélation entre les stratégies de développement urbain / taux de consommation des



terre agricoles), un léger progrès a été réalisé pour atteindre la valeur cible pour les deux indicateurs, cela est dû à la spécificité des communes dont les plans d'aménagement ont été approuvés

Indicateur :3.1.2.1 :Taux de corrélation entre les stratégies de développement urbain et les PAU							
Unité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	Réalisation 2021 par rapport à l'estimation (1)/(2)	Prévision 2021	Année
%	-	50.2	32	19	59	37	2023

Au cours de l'année 2021, il a été enregistré un taux de réalisation jugé faible par rapport aux estimations, qui s'élevaient à 59%, en raison de la spécificité des communes et des communautés résidentielles dont les exemples d'aménagement urbain ont été approuvés en 2021, et au cours de l'année 2021 il a été approuvés environ 30 PAU .

Malgré les efforts déployés dans ce domaine, plusieurs problèmes sont apparus au niveau de la planification dans les différents régions du pays, et de coordination entre les acteurs des politiques sectorielles ,ainsi qu'au niveau des mécanismes adoptés pour les dispositions d'occupation territoire et de planification urbaine par les différents acteurs , ainsi que les problèmes les plus importants qui sont empêché les estimations d'être atteintes sont :

- La durée des procédures d'élaboration et de révision des PAU,
- Absence de procédures spécifiées, urgentes et simplifiés pour l'élaboration des PAU
- Ne pas accorder la priorité et l'importance nécessaire à la préparation du lancement d'étude des PAU et de son suivi par les communautés locales malgré le suivi continu par les intérêts centraux
- Non-respect du délai contractuel,

- La longue durée des procédures administratif par rapport au nombre d'intervenants et la prédominance de la vue sectorielle de certains d'entre eux et le manque de respect des délais légaux,
- Absence des textes législatifs réglementant les délais qui ont été fixé par du code d'aménagent du territoire et d'urbanisme telles que les procédures d'approbation de la décision de délimitation et d'inspecter les zones d'expansion urbaine et les procédures d'approbation au niveau de la présidence du gouvernorat,
- L'incapacité des régions à suivre la mise en œuvre des exigences des PAU et à prendre les mesures juridiques pour respecter les permis de construire et réduire la construction chaotique.

**Les mesures proposées les plus importantes pour éviter les problèmes sont les suivantes :**

- Fixer et respecter des délais relatifs aux études de PAU,
- Renforcer la formation et le développement des compétences techniques au niveau local et au niveau des départements régionaux pour la programmation et le suivi des études des PAU et d'assurer leurs mise en œuvre.

Pour les municipalités voulant examiner le PAU, une équipe constituée pour assurer le suivi de l'étude et d'aide aux bureaux d'études.

Indicateur :3.1.2.2 :Taux de consommation des terres agricoles							
Unité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	Réalisation 2021 par rapport aux prévisions (1)/(2)	Prévision 2021	Année
%	-	0	9.5	19	200	8.5	2023

--	--	--	--	--	--	--	--

Le taux de réalisation de l'indicateur pour l'année 2021 par rapport aux estimations, a atteint 200%, et ce pourcentage élevé est considéré comme négatif, étant donné que les travaux sont en cours pour réduire ce taux d'une autre année, et cela contredit l'orientation stratégique qui vise à préserver les terres agricoles et à limiter l'expansion urbaine au détriment des terres agricoles, ce taux s'explique principalement par la régularisation du statut des communautés résidentielles existantes de manière aléatoire en dehors des PAU.

Cela est dû à la demande croissante de création de zone résidentielle et à l'importance des zones d'expansion urbaine dans en dehors des PAU (suite aux inspections de terrains réalisés par le Comité National d'Intervention des Communautés d'Habitation et d'Expansion Urbaine)

Ce taux s'explique par la régularisation du statut des communautés résidentielles existantes de manière aléatoires en dehors des PAU, ce qui permet de restructurer le tissu urbain aléatoire basé sur les terre agricole et de régler le statut des bâtiments existants et de les recouvrir par des autorisations de bâtir (documents urbain) qui facilitent leur intégration et les relie aux différents réseaux urbains( réseaux des eaux potables, réseaux électrique ; canalisation sanitaire.....)

D'autre part, les zones d'expansion urbaine au détriment des terres vacants contribuent à maîtriser les échanges urbains et à préserver un réserve immobilier structurable et organisable, qui permet la réalisation d'infrastructures, un tissu urbain serré et harmonieux pour la réalisation des projets résidentiels, industriels, artisanaux et touristique, en compliment des équipements et espaces collectif.

**Les problèmes les plus importants qui ont empêché d'atteindre les prévisions sont les suivants :**

- Existence des constructions, d'un tissu urbain aléatoires basé sur des terres agricoles,
- Absence de procédures spatiales, urgentes et simplifiées pour régler les situations des bâtiments existants et des communautés résidentielles au niveau des intérêts régionaux et locaux
- Absence de texte réglementaire qui fixent les délais des procédures d'approbation de décision de délimitation et d'inspecter les zones d'expansion urbaine.

**Les mesures proposés les plus importants pour résoudre les problèmes sont les suivantes :**

- Plus d'activation de contre mesure pour faire face à l'expansion urbaine au détriment des terres agricoles par les structures concernées.
- Veiller à effectuer un suivi périodique et prendre les mesures légales nécessaires pour respecter les autorisations de bâtir et réduire les constructions chaotiques et les bidonvilles.

**• Objectif stratégique :3.1.3 :Promotion du logement social et abordable et réhabilitation des quartiers résidentiels**

L'objectif stratégique de promotion du logement social et abordable, ainsi que la réhabilitation et l'intégration des quartiers résidentiels reflète l'approche stratégique de la politique publique dans le secteur d'habitat et a enregistré un taux de réalisation jugé significatif ceci en considération de ses deux propres indicateurs de performance tels que l'indicateur de nombre de logement social et abordable réalisées et lots aménagés et

l'indicateur du taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels dans le cadre des programmes nationaux , qui ont enregistré les résultats suivants :

Indicateur :3.1.3.1 :Nombre de logements et lots sociaux et abordables réalisés							
Unité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	Réalisation 2021 par rapport aux prévisions (1)/(2)	Prévision 2021	Année
nb	3943	4879	5577	4327	77%	2700	2023

Le taux d'achèvement de l'indicateur par rapport aux estimations au cours de l'année 2021 a atteint 77%, et ce taux est considéré comme important en raison des éléments suivants :

✓ Le nombre de logements réalisés dans le cadre du premier logement a enregistré une augmentation notable entre 2020 et 2021, au taux d'augmentation a été estimé à environ 43% (498 logements en 2021, contre 349 logements en 2020), et on s'attend à ce schéma se poursuive au cours de l'année 2022, notamment avec l'augmentation des prix de logement vise la baisse du pouvoir d'achat du citoyen .

✓ Le nombre de logements sociaux pour l'année 2021 financées par le FOPROLOS est de 607.

✓ Le taux d'achèvement des logements sociaux en 2021 a été estimé à 83%, par rapport aux estimations, ou le nombre de logements sociaux et des lots achevés dans le cadre du programme Spécifique des Logements Sociaux a atteint fin d'année 2021 3222 logements sociaux distribués comme suit :

- 1027 logements en 2021 concernant l'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ,leur extension, leur rénovation ou de leur agrandissement.

- 2195 logements et lots sociaux achevés par les promoteurs privés et public

- La plupart des projets réalisés par les promoteurs immobiliers privés doivent être réceptionnés courant 2022.

**Les problèmes et difficultés les plus importants qui ont empêché d'atteindre les estimations concernant le programme spécifique de logement sociaux sont les suivants :**

- ✓ Lenteurs et retard d'achèvement des travaux suite à la situation épidémiologique
- ✓ La présence d'un certain nombre de problèmes avec certains concessionnaires représentées dans une demande d'achèvement des travaux supplémentaires aux dépens du programme spécifique des logements sociaux,
- ✓ Un retard dans la réception des travaux de construction de logements, qui résulte du retard dans l'achèvement des travaux de raccordements aux différents réseaux, dont l'achèvement des travaux de construction et les travaux de raccordement étant réalisés de manière différent.

***En ce qui concerne les mesures qui seront prises afin de surmonter ces problèmes à l'avenir, elles sont les suivantes :***

- ✓ Appeler les concessionnaires à donner la priorité au programme spécifique des logements sociaux en raison de ses caractéristiques sociales et du dépassement des problèmes, afin de bénéficier du retard dans la réception des logements sociaux.

<b>Indicateur :3.1.3.2 Taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels dans le cadre des programmes nationaux</b>							
Unité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	Réalisation 2021 par rapport aux prévisions (1)/(2)	Prévision 2021	Année
%	82	43	60	45	75	77	2023

Au cours de l'année 2021, un taux de de réalisation a été enregistré, jugé faible par rapport aux estimations, qui s'élevaient à 75%, et cela est dû à :

-l'année 2021 a vu la poursuite de l'achèvement des études technique pour la deuxième génération du programme de réhabilitation et aménagement des quartiers résidentiels ( 159 quartier),il est programmé que les travaux d'aménagement débiteront en 2022.

- Le taux d'achèvement pour l'année 2021 est passé des 60% (programmes) à 45%, en raison du non – démarrage des travaux de réhabilitation programmés dans la première tranche de la deuxième génération du programme de réhabilitation et aménagement des quartiers résidentiels

- Le taux de réalisation de la première génération du programme de réhabilitation et aménagement des quartiers résidentiels a atteint environ 90% car le programme a entamé la fin de réalisation programmé au cours de l'année 2022

**Les problèmes et difficultés qui ont empêché d'atteindre les prévisions sont les suivants :**

➤ Retard dans la réalisation de l'étude liée à l'efficacité énergétique, qui doit être incluse par les institutions finançant le programme, avec ses différents volets, car de nombreuses demandes de propositions ont été ré annoncées, cela s'est répercute négativement su l'achèvement des travaux de réhabilitation des quartiers résidentiels dans sa deuxième génération.

- L'absence d'un cadre juridique qui contrôle la mise en la démarche d'amélioration de l'habitat au sein du programme de réhabilitation et aménagement des quartiers résidentiels, ce qui accélérerait la mise e, œuvre du programme.

**Les mesures qui seront prises pour surmonter ces problèmes sont :**

- Accélérer la publication du cadre législatif qu'établit comment mettre en œuvre les composantes de l'amélioration de l'habitat dans le cadre du programme de réhabilitation et aménagement des quartiers résidentiels

**Les problèmes et difficultés les plus importants auxquels sont confrontés l'objectif de promotion de logement social et abordable et réhabilitations quartiers résidentiels qui ont empêché d'atteindre les performances promises comme suit :**

- La rareté des terrains constructibles et le déclin de la production des institutions ( promoteurs et entreprises) soucieuses de l'aménagement des terrains et la construction des logements, qui a entraîné la propagation de la construction chaotique et la prolifération des bidonvilles.
- L'inadéquation du système législatif , institutionnel et financier avec les évolutions économiques et sociales et la capacité à répondre aux besoins des différents groupes sociaux.
- Retard dans la détermination de la liste des bénéficiaires des logements et des lots sociales par les comités régionaux créent aux niveaux de chaque gouvernorat, qui ont été chargés de dépenses supplémentaires pour garder les logements prêts afin de les préserver de la saisie et les accélérer et les entretenir afin de les livrer à leurs bénéficiaires de la meilleure façon.
- La hausse continue des prix des logements et des lots destinés à la vente, et le déséquilibre entre l'offre et la demande du à la baisse du pouvoir d'achat du citoyen
- Le taux d'intérêt élevé employé sur les prêts bancaires compte tenu du taux élevé du marché monétaire.

En ce qui concerne **les dispositions et les mesures** qui seront prises dans le but de surmonter les obstacles rencontrés pour atteindre l'objectif sont les suivants :

- Révision des textes législatifs et réglementaires portant sur l'accès au logement social Et l'amélioration des conditions de vie.
- Création de textes juridiques pour les constructions délabrées et précaires dans le cadre de l'entretien des constructions anciennes
- Prise de Décret n°2016-1126 du 18 aout 2016, fixant les modalités et les conditions des interventions du fonds de promotion du logement pour les salariés, qui



comprend de nombreuses réformes dans le sens d'élargir le cercle des bénéficiaires et de faciliter l'obtention de prêts auprès du fonds.

-Fournir des logement sociaux et des lots aménagés pour réduire le phénomène de construction chaotique .

- Mise des programmes et des mécanismes pour contrôler les couts et limiter la propagation de l'expansion de la construction anarchique.

### Objectif stratégique : 3.2.1 : Performance réalisés dans les projets délégués

Indicateur :3.2.1 :Taux des études réalisés							
Unité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévision 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	Réalisation 2021 par rapport aux prévisions (1)/(2)	Prévision 2021	Année
%	82	72	54	15	28	--	2023

L'efficacité est représentée dans la réalisation des projets délégués par l'élaboration des études, suivi et contrôle des travaux de d'éradication des logements rudimentaires. et aménagements des lots pour construction des logements sociaux dans le cadre du Programme spécifique du logement social au délai et selon les modalités requises.

Un indicateur de pourcentage d'études réalisées a été retenu pour vérifier le nombre d'études réalisés par les directions régionales de l'équipement, par rapport aux études programmées annuellement et l'effet sur la consommation des crédits d'engagement et de payement délégués.

Un taux de réalisation de 28% a été enregistré, par rapport aux estimations de 2021, et cela est dû à :

- L'ensemble des études programmées par les directions régionales au cours de l'année 2021 portant sur l'étude, le suivi et le contrôle technique des travaux d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension, de leur rénovation ou de leur agrandissement. agrandissant ,185 études ont été élaborées ,dont 12 études ont été terminées ,soit un taux de 6%

- Le nombre d'étude urbaine (travaux topographique + travaux de lotissement) pour les projets de construction des logements sociaux et d'aménagement de lotissement programmées en 2021,s'est élevé à 25 étude ,dont 6 études achevés, soit un taux de 24%.

Le taux de réalisation des études est jugé faible par rapport aux estimations .Les raisons et difficultés rencontrées, qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs requis, sont représentés ci – après :

2. Les délais contractuelle des études dépasse dans la plupart des cas l'année et est liée à l'avancement de l'achèvement des travaux d'éradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension, de leur rénovation ou de leur agrandissement.

3. Certaines études ont été supprimées lors du changement du mécanisme d'exécution des travaux et le remplacer par l'auto-construction au lieu de réaliser par les sous-traitantes.

4. Des compléments ont été conclus pour les études précédemment annoncées sans annoncées de nouvelles études, afin de réduire les délais et le cout de réalisation des études en maintenant les mêmes prix.

Compte tenu de ces raisons, et étant donné que le nombre d'études varie d'une région à l'autre, selon le nombre de logements qui seront intervenus, comme il est possible d'annoncer une étude pour réaliser seulement 5 logements, et une étude peut inclure 30 logements pour l'intervenir ou cet indicateur a été supprimé lors de la préparation du projet annuel de performance pour l'année 2022

## 2. Résultats de l'exécution du budget du programme 3

**Tableau 1 :**  
**Exécution du budget du programme 3 pour l'année 2021**  
**par rapport aux prévisions**  
**Répartition selon la nature des dépenses**

(Unité =MD)

Dépenses		L.F.C (1)	Réalizations 2021(2)	Réalizations par rapport aux Prévisions	
				Montant (2)-(1)	Pourcentage de réalisation (2)/(1)
Rémunération	Crédits d'engagement	17500	16846	-654	96%
	Crédits de paiement	17500	16846	-654	96%
Fonctionnement	Crédits d'engagement	1400	1348	-52	96%
	Crédits de paiement	1400	1313	-87	94%
Interventions Publiques	Crédits d'engagement	370	5356	4986	1448%
	Crédits de paiement	370	5356	4986	1448%
Investissements	Crédits d'engagement	129780	93370	-36410	72%
	Crédits de paiement	173260	166639	-6621	96%
Opérations financières	Crédits d'engagement	0	0	0	0%
	Crédits de paiement	0	0	0	0%
Total	Crédits d'engagement	149050	116920	-32130	78%
	Crédits de paiement	192530	190154	-2376	99%

**\*Sans prise en compte des ressources propres des entreprises**

Activités	L.F.C 2021 (1)	Réalizations 2021 (2)	Réalizations par rapport aux prévisions
-----------	-------------------	-----------------------------	--

**Tableau 2**  
**Exécution du budget du programme 3 pour l'année 2021**  
**par rapport aux prévisions**  
**Répartition par activités (crédits de paiement)**

			Montant (2)-(1)	Taux de réalisation (2)/(1)
<b>Act1: Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du Territoire:</b>	700	188	-512	% 27
<b>Act2: Elaboration des stratégies durables de l'Aménagement et de développement urbain</b>	1390	393	-997	28%
<b>Act3: Géodésie</b>	2000	1848	-152	92%
<b>Act4: Appui à la décentralisation : soutien aux collectivités locales pour l'élaboration et la révision des plans</b>	110	98	-12	89%
<b>Act5: Programme d'intervention urbain de l'Agence Urbaine de Grand Tunis (AUGT)</b>	3279	3019	-260	92%
<b>Act 6: Construction des logements et viabilisation des lots destinés aux salariés</b>	38000	63000	25000	166%
<b>Act7: Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation</b>	26400	73038	46638	277%
<b>Act 8: Réhabilitation et régénération urbaine</b>	11000	11000	0	100%
<b>Act9: Amélioration de l'habitat</b>	10000	9544	-456	95%
<b>Act A برنامج استثمار الخاص بالجماعات المحلية</b>	0	0	0	0
<b>Act B - Travaux topographiques et travaux de lotissements dans le cadre du Programme Spécifique de l'Habitat social</b>	0	0	0	0
<b>Act C - Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension</b>	18000	5960	-12040	33%
<b>Act D -Réalisation des logements et des lots sociaux</b>	65000	6170	-58830	9%
<b>Act Z- Activité support</b>	15909	15201	-370	89%
<b>Total sous-programmes régionaux central et activités</b>	191788	189459	-1991	99%
<b>**Act E Suivi de la réalisation des projets délégués</b>	0	0	0	0
<b>Activités support sous-programme régionale</b>	742	695	-74	94%
<b>Total programme 3</b>	192530	190154	-2038	99%

\*sans prise en compte des ressources propres des Entreprises Publiques.

\*\* Les activités B « Travaux topographiques et travaux de lotissements dans le cadre du Programme Spécifique de l'Habitat social » et l'activité relative au « suivi des projets délégués » pour des causes techniques, les crédits leurs afférés ont été imputés et consommés sur l'activité C « Eradication des logements rudimentaires et leur substitution par de nouveaux logements ou leur extension ».

Les crédits inscrits dans la LFC affectés au programme 3 "Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat", étaient comme suit : 149050MD dépenses d'engagement et 192530MD dépenses de paiement,

les crédits d'engagement affectés au programme 3 étaient de 116920 MD, ce qui présente 78 % du total des crédits inscrit dans la LF 2021, tandis que les crédits de paiement ont atteint 190154 MD ce qui présente 99% du total des crédits inscrits dans la LFC 2021 répartis comme suit :

- ✓ Dépenses de fonctionnement s'élevé à 96%
- ✓ 94% des dépenses de rémunération
- ✓ 1448% des crédits pour les dépenses d'intervention ont été achevé, et cela est dû aux crédits ouverts pour les dépenses d'urgence d'un montant de 5000 MD au profit du programme « première logement», ou les prêts d'autofinancement ont été affectés pour 175 bénéficiaires à revenu moyen à des conditions avantageuses.
- ✓ les dépenses d'investissements ont été de 166639 MD avec un taux de 96% de l'ensemble des prévisions pour l'année 2021.

EN ce qui concerne l'activité 1 **Révision des schémas directeurs d'aménagement et observation du territoire** , les réalisations des crédits d'engagement inscrit pour l'année 2021 se sont élevées à 875MD ,par rapport aux prévisions qui ont été de l'ordre de 300MD soit avec un taux de réalisation 291%,quant aux crédits de paiement, les réalisations se sont élevés à 188 MD, contre des prévisions qui étaient de l'ordre de 707MD ,soit avec un taux de réalisation de 27 %considéré faible ,et cela s'explique par de nombreux facteurs ,notamment les mesures exceptionnelle qui ont été prise pour faire face au pandémie mondial COVID 19 et l'abus et le report de diverses activités programmées qui ont résulté.

Et en plus le non lancement de l'étude du plan de directeur d'aménagement territoire national en raison du manque des crédits d'engagement nécessaire (3.5MD),qui ont été transféré de l'activité D : **Réalisation des logements et des lots sociaux fin 2021**

**Ainsi** que le lancement de l'étude sur l'aménagement territoire et les zones menaces par le changement climatique sera également perturbé (600MD budget de l'état) ,car elle est liée aux procédures du planification de financement extérieure approuvé en 2021 pour l'attribution d'in financement sous la forme d'un don d'un montant de 330 000 dollars américains dans le cadre du projet de planification nationale de l'adaptation en pleine coordinations avec le Bureau des nations unies pour le développement en Tunisie.

- La réalisations des crédits affectés à l'activité **2 Elaboration des stratégie durables de l'aménagement et de développement urbaine** ont atteint 393MD par rapport au prévision qui étaient de l'ordre de 1390MD ,soit un taux de réalisation de 28 %,jugé faible, cela est dû à la non utilisation des crédits qui ont été aloués pour la réalisation des deux études suivantes : « ETUDE STATIGIQUE GRAND TUNIS HOIZON 2050 » ET « ETUDE STATEGIQUE GARN SFAX 2050 »

- Les réalisations des crédits **affecté au activité 6 : Construction des logements et viabilisation des lots destiné au salariés** sont élevées à 63000MD, contre les prévisions qui étaient de l'ordre de 38000MD ,soit un taux de réalisation de 166%jugé important et qui s'explique par une augmentation des dépenses d'urgence d'un montant de 5000MDet la mise à disposition de ressources d'un montant de 20000MD au profit du FOPROLOS et donc de fournir des logements pour répondre aux besoins croissants dans le cadre du 1<sup>er</sup> logement et du FOPROLOS ,car cette augmentation a contribué à l'évolution de la valeur de l'indicateur nombre de logement et lots sociaux abordables et réalisées par 77%.

- Les réalisations des crédits alloués à l'**activité D : Réalisation des logements et des lots sociaux** se sont élevées à 6170 MD, contre les prévisions qui étaient estimées à 65000MD, soit un taux de réalisation de 9% jugé faible, cela s'explique par les raisons suivantes :

✓ En ce qui concerne les projets des logements sociaux qui sont en train d'être achevés, de nombreux problèmes de retard de la mise en œuvre avec les concessionnaires sont .... Ce qui a perturbé le processus de rachat

✓ Aucune offre n'a été annoncée pour l'achèvement des logements sociaux (reste de premier et deuxième crédit saoudien), en raison de l'absence de consentement du financier ( Fonds Saoudien de Développement), jusqu'à ce que les logements prêt soient livrés.

Malgré le faible taux de réalisation des crédits de paiement qui n'ont pas eu d'impact direct sur l'évolution de **l'indicateur de nombre des logements et lots sociaux et abordables réalisés**, là où le pourcentage de réalisation de l'indicateur par rapport aux prévisions, était de 82%, cela est dû au fait que les crédits de paiement programmés liés aux logements créés à travers les promoteurs public privés ,en partie les montants de réservation au titre de la garantie pour les projets qui ont été reçus non payés car ils n'ont pas été raccordés aux différents réseaux.

Les réalisations de crédits alloués à l'activité 8 :**Réhabilitation et intégration des quartiers d'habitation** se sont élevées à 73038MD, par rapport aux prévisions qui ont été de 26400MD, soit un taux de réalisation de 277% , jugé importante ,ce qui s'explique par les virements opérés dans le cadre du programmes à partir des crédits alloués au programme spécifique du logements social estimés par 42000MD , dans le but de régler les dépenses reportés sur les prêts externes emplies et privés pour les deux générations du programmes du PRIQH ,comme cette procédure a contribué à l'évolution de 75% du taux cumulé de réhabilitation des quartiers résidentiels dans le cadre des programmes nationaux .



## **PRORAMME 9 : PILOTAGE ET APPUI**

**RESPONSABLE DU PROGRAMME : Mr HATEM ICHAOUYA**

**LA DATE DE SA PRISE DE FONCTION : 7 FEVRIER 2020**

### **1-Résultat de la performance du programme 9**

- L'amélioration de la productivité du secteur de l'équipement dépend en grande partie de la qualité de ses ressources humaines, de l'emploi des techniques informatiques modernes, sophistiqués et avancées et de moyens nécessaires pour le bon fonctionnement des autres programmes.

La stratégie du programme 9 consiste à fournir le soutien humain et matériel nécessaire aux autres programmes pour leur permettre d'accomplir leur rôle dans les meilleures conditions tout en assurant la coordination et en activant le dialogue de gestion entre les différentes parties et améliorer l'administration et sa relation avec tous les intervenants du secteur.

Le programme travaille sur la réduction des écarts d'inégalité entre hommes et femmes ainsi qu'entre les différentes catégories sociales, à travers la nomination des femmes dans les postes de prise des décisions et en ce qui concerne la participation aux cycles des formations et aux stages à l'étranger.

Mais plusieurs obstacles empêchent l'atteinte des objectifs du programme<sup>9</sup> de manière parfaite surtout l'absence de nouveaux recrutements et la complexité des procédures de régularisation qui ne prennent pas en considération les vrais besoins de l'administration ni au niveau des spécialités ni au niveau du lieu d'affectation, sans oublier l'importance du rôle de l'Etat en matière de recrutement qui a un impact négatif sur l'efficacité et l'efficience du processus de gestion des ressources humaines ainsi que sur l'équilibre entre les différentes catégories sociales.

D'autres obstacles d'ordre financier accablent le progrès du programme 9, tels que la diminution des crédits de paiement de la Mission, ce qui engendre un dépassement des délais contractuels de paiement et l'incapacité du programme à répondre aux engagements financiers à court terme, ce qui va causer la détérioration des équilibres financiers sur le long terme.

### ➤ **Objectif 9-1-1: Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés**

Cet objectif est en relation directe avec l'axe stratégique qui vise l'appui de la gouvernance de la Mission et la supervision et la coordination entre les différents programmes par le moyen du « dialogue de gestion », en plus d'améliorer la relation de l'administration avec les différents partenaires dans le secteur.

- 3 indicateurs ont été définis pour mettre en relief les activités les plus pertinentes pour atteindre cet objectif.

Un premier indicateur sur le taux des femmes cadres bénéficiant des missions et stages à l'étranger dans le but de renforcer leurs rôles et compétences et de se conformer aux exigences de la nouvelle LOB.

Le deuxième indicateur «Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin du mois de septembre», pour mesurer l'évolution des projets accordés à la mission et la veille à leur réalisation dans les bons délais.

Le troisième indicateur «Taux de réalisation des objectifs des différents programmes» vu la nature transversale horizontal du programme 9 et vu son influence directe sur les autres programmes .

En 2021 cet objectif a été partiellement réalisé vu le déclin de certains indicateurs tels que « le taux de consommation des crédits d'investissements à la fin du mois de septembre » qui a enregistré une baisse à cause de certains problèmes fonciers et le gel des crédits par le ministère des Finances ce qui a engendré un retard de paiement de nos fournisseurs,

De même pour l'indicateur « Taux des femmes cadres ayant bénéficié de renforcement de capacités par des missions ou des stages à l'étranger » qui a enregistré également un léger recul qui va être surmonté avec l'amélioration des conditions sanitaires.

Indicateur 9.1.1.1: Taux de femmes cadres ayant bénéficié de renforcement de capacités par des missions ou des stages à l'étranger							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 Par rapport aux Prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur Cible*	année
%	--	119	100	62	62	100	2023

\*valeur inscrite dans la 3<sup>ème</sup> année du CDMT du PAP 2021

- Le nombre total des stages et des missions à l'étranger au cours de l'année 2021 a connu une baisse significative par rapport aux années précédentes où nous n'avons enregistré 26 stages et missions, ce qui signifie une augmentation par rapport à l'année précédente et cela revient essentiellement à la relative stabilité de la situation épidémiologique de la COVID-19 qui a touché le monde depuis 2020.

- Par contre on note une baisse du taux de participation des femmes par rapport aux années précédentes (de 23%), pour atteindre la valeur de 62%, chiffre qui ne reflète pas la vraie valeur de l'indicateur compte tenu de la baisse du nombre total des stages et des missions réalisés en 2021. On prévoit la relance de la valeur de cet indicateur suite à l'amélioration estimée de la situation épidémiologique à l'échelle internationale.

Indicateur 9.1.1.2: Taux de réalisation des objectifs des différents programmes							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 Par rapport aux Prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur Cible*	année
%	97	94,8	92	93	101	94	2023

\* valeur inscrite dans la 3<sup>ème</sup> année du CDMT du PAP 2021

Le taux de réalisation des objectifs des différents programmes a atteint la valeur de 93% en 2021 pour une estimation de 92% donc avec un taux de 101% malgré les conditions critiques qu'a connu le pays : la crise COVID, et la crise économique.

A noter que certains indicateurs importants n'ont pas atteint une valeur suffisante tel que l'indicateur du programme 1 « Taux des dépenses d'investissement du programme 1 allouée aux femmes rurales » qui est de 45% seulement à cause d'un retard (le 6 septembre 2021) dans le lancement des travaux d'aménagement du 1<sup>er</sup> lot des pistes

rurales d'une longueur de 466km qui est financé par le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe .

De son côté, l'indicateur du programme 2 « Nombre cumulé des études lancées tenant en compte l'égalité des chances et l'équité » a atteint une valeur de 35% seulement ( 7 études réalisées contre 20 programmées en 2021), cela s'explique par la nouveauté de la notion genre et le temps qu'il nécessite pour être admis et appliqué par les architectes lors de la conception des bâtiments civils.

Egalement, l'indicateur du programme 3 :« Taux des études réalisées » a atteint seulement 28% vu plusieurs difficultés qui ont empêché la réalisation de certains projets.

Quant à l'indicateur du programme 9 : « Taux de consommation des crédits d'Investissement à la fin du mois de Septembre » a atteint la valeur de 49% à cause du gel des crédits de paiement par le ministère des Finances , problème qui a été résolu par l'organisation des réunions entre le ministère des finances et les responsables des programmes .

Indicateur 9.1.1.3: Taux de consommation des crédits d'Investissement à la fin du mois de Septembre							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 Par rapport aux Prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur Cible*	année
%	83	64	72	35	48	75	2023

\* valeur inscrite dans la 3<sup>ème</sup> année du CDMT du PAP 2021

Le taux de consommation des crédits à la fin du mois de septembre était de 35%, valeur inférieure aux prévisions (72%) avec un taux de réalisation de 48%, suite au gel des crédits par le ministère des Finances ce qui a causé un retard de l'ordonnancement durant le mois de septembre notamment pour le programme 1 « Infrastructure routière » ce qui a empêché le paiement des fournisseurs et des promoteurs cette situation va être améliorée par l'organisation des réunions entre le ministère des finances

et les responsables des programmes pour l'ouverture des crédits nécessaires. Des réunions sont également programmées pour résoudre les problèmes fonciers.

**➤ Objectif 9.2.1: Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et la valorisation de la représentativité des femmes dans les postes fonctionnels et le développement des procédures administratives et la maîtrise des moyens matériels**

C'est un objectif en relation directe avec l'axe stratégique qui vise le soutien en ressources humaines et matérielles aux différents programmes et garantit la soutenabilité du budget sur ses niveaux central et régional en vue d'atteindre l'Efficience de l'administration centrale et régionale.

Cet objectif a été relativement atteint à travers les valeurs des indicateurs comme suit :

Indicateur 9.2.1.1: Représentativité des Femmes dans les postes fonctionnels							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 Par rapport aux Prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur Cible*	année
%	113	105	115	100	87	109	2023

\* valeur inscrite dans la 3<sup>ème</sup> année du CDMT du PAP 2021

- l'indicateur « représentativité des femmes aux emplois fonctionnels » a atteint une valeur de 100 en 2021, égale à la valeur minimale souhaitée. Ce qui est considéré comme positif suite à l'augmentation continue du nombre des femmes cadres au ministère.

- on estime une valeur de 105 en 2022 avec une stabilité sur les 3 prochaines années.

Indicateur 9.2.1.2: Evolution de la masse salariale							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 Par rapport aux Prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur Cible*	année

%	11.56	11.29	1.6	4.3	2.68	0	2023
---	-------	-------	-----	-----	------	---	------

\* valeur inscrite dans la 3<sup>ème</sup> année du CDMT du PAP 2021

**Remarque :** cet indicateur a été abandonné dans le PAP 2022 selon les exigences du nouveau cadre de performance proposé par le Ministère des Finances.

La valeur prévue de l'indicateur a été dépassée de 2,4%, après la réalisation de 4,3%, contre des estimations fixées à 1,6%, en raison de plusieurs facteurs:

**EFFET REPORT:** C'est l'effet des augmentations des salaires de l'année précédente sur le budget de l'année en cours. En 2021 le montant s'est élevé à 4,7 MD ce qui représente 4.13% (octroi de la 1<sup>ème</sup> partie de la prime des charges spéciales)

**EFFET COURANT :** Effet des augmentations salariales de l'année en cours sur le budget de la même année (octroi de la 2<sup>ème</sup> partie de la prime des charges spéciales) qui s'élève à 6,3%.

**EFFET NORIA :** La différence entre le coût des salaires affectés aux agents nouvellement recrutés (mutation entre ministères, recrutement, reprise de travail suite à la fin de détachement) et ce qu'auraient perçu les agents partants (retraite, non disponibilité, détachement) pour la même année, et ce facteur est généralement négatif.- 1%

**EFFET GLISSEMENT :** Ce facteur résume l'impact de l'échelonnement, de la promotion, de l'intégration et de l'affectation des emplois fonctionnels sur le salaire global.

En 2021, nous avons enregistré un taux de 7,2% en raison des promotions de grade pour les années 2020 et 2021

l'objectif de cet indicateur est de contrôler l'évolution de la masse salariale pour rester dans le même plafond de crédit, ce qui a été relativement atteint avec une augmentation de 4,3% pour le budget 2021 par rapport à 2020.

Indicateur9.2.1.3: Nombre de jours de formation par agent et par sexe

Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 Par rapport aux Prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur Cible*	année
%	1.8	2	2.5	1.6	64	2.5	2023

\* valeur inscrite dans la 3<sup>ème</sup> année du CDMT du PAP 2021

Malgré l'augmentation de nombre des activités de formation réalisées en 2021, l'indicateur a enregistré une régression par rapport aux années antérieures, avec une valeur de 1,6 un peu loin des prévisions fixées à 2,5 jours. Cela est principalement dû aux :

- Mesures et protocoles sanitaires suivies pour faire face à la pandémie Corona 2019 (annulation et report des activités de formation).
- Empêchement de la conclusion de la convention de la formation continue.
- Adoption de nouvelles procédures et conditions au niveau de la convention de recyclage des chauffeurs.
- La courte durée de la majorité des activités de formation réalisées (max 3 jours).
- 2/3 des marchés de formations lancés été infructueux à cause de la nouveauté de certains thèmes demandés.

Indicateur 9.2.1.4: Moyenne des projets supervisés par chaque cadre technicien							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021 Par rapport aux Prévisions 2021 (2)/(1)	Valeur Cible*	année
%	8.3	3.8	7.3	7.4	101	3.7	2023

\* valeur inscrite dans la 3<sup>ème</sup> année du CDMT du PAP 2021



La valeur de l'indicateur était de 4,7 contre 3,8 en 2020 7surtout que le calcul de calcul de la valeur de l'indicateur s'est limité au nombre de cadre technique dans les administrations régionales effectivement en charge de superviser des projets.

## 2- résultat d'exécution du budget du programme 9:

**Tableau 1**

**Exécution du budget de 2021 du programme 9 par rapport aux prévisions  
Répartition selon la nature des dépenses**

Nature des dépenses		Prévisions 2021	Réalizations 2021 (2)	Réalizations par rapport les prévisions	
		L.F.C (1)		Montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (1)/(2)
Rémunération	crédits d'engagement	30 600	26 593	-4 007	%87
	crédits de paiement	30 600	26 443	-4 157	%87
Fonctionnement	crédits d'engagement	6 960	5 972	-988	%86
	crédits de paiement	6 960	5 631	-1 329	%81
Interventions Publiques	crédits d'engagement	2 750	2 424	0	%88
	Crédits de paiement	2 750	2 424	0	%88
Investissement	crédits d'engagement	7 150	8 257	-1 101	%104
	crédits de paiement	5 070	1 690	-3 380	%33
Opérations Financières	crédits d'engagement	0	0	0	%0
	crédits de paiement	0	0	0	%0
Total	crédits d'engagement	47 460	43 246	-4 214	%91
	crédits de paiement	45 380	36 188	-9 192	%80

**Tableau 2 :**

**Exécution du budget de 2021 du programme 9 par rapport aux prévisions  
Répartition par Activités**

Nature des activités	Prévision 2021 L.F.C (1)	Réalisation 2021 (2)	Réalizations par rapport prévisions Montant (1)-(2)	Taux de réalisation % (1)/(2)
----------------------	--------------------------------	----------------------------	--	-------------------------------------

<b>Activité 1</b> :coordination, communication et relations internationales	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>0</b>	<b>100</b>
<b>Activité 2</b> : intervention publique	<b>2 750</b>	<b>2 424</b>	<b>326</b>	<b>88</b>
<b>Activité Z</b> : appui	<b>37 590</b>	<b>31 801</b>	<b>5 789</b>	<b>84</b>
<b>Activité 3</b> :gestion immobilière et des équipements	<b>1 780</b>	<b>1 474</b>	<b>306</b>	<b>83</b>
<b>Activité 4</b> :crédits transférés	<b>3 090</b>	<b>216</b>	<b>2 874</b>	<b>7</b>
<b>Total</b>	<b>45 380</b>	<b>36 188</b>	<b>9 192</b>	<b>80</b>

Le budget affecté au programme 9 pour l'année 2021 était de 47,460 MD en engagement et de 45,380 MD en paiement

Des virements ont été réalisés, essentiellement au profit du programme 1 « l'infrastructure routière » avec un montant de 3,4 MD en vue d'effectuer le paiement de l'éclairage public.

Au niveau des crédits d'engagement un pourcentage acceptable de 91% a été réalisé alors qu'en paiement seulement 80% ont été réalisés et cela revient à la non consommation des crédits destinés à l'activité 4 (crédits transférés) dû à la non réalisation de la construction du nouveau local de la direction régionale de Sidi Bouzid à cause de l'annulation du marché par le promoteur suite à la hausse des prix courants des matières de construction.

D'un autre côté, la soutenabilité du budget de la Mission a été réalisée, puisque la totalité des dépenses ont été couvertes.